



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

{ BnF

**LES PRATIQUES DE CATALOGAGE
DANS LES BIBLIOTHEQUES DE
LECTURE PUBLIQUE**

—

RAPPORT D'ENQUETE 2019

Février 2021

TABLE DES MATIERES

RESUME	3
Présentation de l'enquête et de son contexte.....	4
Périmètre de l'enquête.....	4
Contenu de l'enquête	5
Analyse des résultats.....	6
Typologie des bibliothèques répondantes.....	6
Pratiques et organisation du catalogage	8
Les Systèmes Intégrés de Gestion des Bibliothèques (SIGB).....	17
Réception de la Transition Bibliographique	22
Focus Bibliothèques départementales (BD)	27
Annexe 1 : Questionnaire à destination des bibliothèques municipales et intercommunales	34
Annexe 2 : Questionnaire à destination des bibliothèques départementales.....	38
Annexe 3 : liste des participants	47

RESUME

L'enquête sur les pratiques de catalogage, menée en 2019 par le ministère de la Culture (DGMIC/SLL), en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, a pour objectif de mieux connaître les pratiques de catalogage des réseaux et professionnels des bibliothèques de lecture publique. Elle doit également permettre d'identifier leurs besoins et attentes en matière de formation sur la Transition bibliographique. Un volet de l'enquête était consacré spécifiquement aux bibliothèques départementales (BD), afin de prendre en compte les missions et le contexte particuliers d'exercice de ces établissements.

Le premier constat qui s'impose est celui d'une très forte diversité des enjeux, des outils et des modes organisationnels, dans lequel l'historique et le contexte jouent autant que des éléments plus factuels comme par exemple la taille de l'établissement ou son appartenance ou non à un réseau. Quelques grandes tendances semblent cependant se dégager :

Sur les pratiques et les outils du catalogage

- En matière de catalogage, les pratiques de dérivation sont fortement répandues, mais rarement utilisées à l'exception de toute autre : le catalogage « en propre » de ressources (ex nihilo ou corrections et/ou enrichissements à partir de notices dérivées) reste une activité relativement prégnante de la plupart des bibliothèques.
- Deux grands réservoirs nationaux de métadonnées bibliographiques sont identifiés : la base Electre et le Catalogue général de la BnF. Pour ce qui est des notices d'autorité, la BnF est clairement identifiée comme fournisseur de référence, que ce soit pour l'ensemble de ses autorités ou seulement pour les notices sujet du Centre national Rameau
- Par contre, le paysage des fournisseurs de ressources documentaires, auxquelles sont associées des métadonnées descriptives – modèle prédominant pour l'acquisition et le signalement des ressources audiovisuelles - est autrement plus éclaté avec au moins une demi-douzaine de fournisseurs d'importance identifiés
- Diversité des offres et des versions également pour le parc des SIGB équipant les établissements répondants, avec une tendance sensible au vieillissement (près de la moitié des SIGB ont plus de 10 ans)

Sur la réception de la Transition bibliographique (TB)

- Globalement, les enjeux théoriques et le but attendu de la TB semblent compris, intégrés et dans la majeure partie des cas, partagés. A ce titre, les formations proposées semblent avoir pleinement donné satisfaction
- C'est maintenant l'étape de l'implémentation concrète, déjà dans la politique de l'établissement et, plus prosaïquement, dans les systèmes locaux, qui paraît poser problème : absence de formation adaptée, et plus encore de formules et de structures d'accompagnement idoines ; insuffisance des RH (en nombre et en compétences) sur ce sujet face à d'autres chantiers jugés plus prioritaires, dialogue et collaboration relativement médiocres avec les prestataires des SIGB.
- Dans ce cadre, l'inscription dans le cahier des charges (établi lors d'une réinformatisation) d'une pleine compatibilité aux avancées de la TB du futur SIGB semble constituer un levier idéal pour répondre à cet enjeu, à condition que les prestataires soient en mesure réelle de tenir cet engagement. Dans une moindre mesure, la participation au groupe d'utilisateurs du SIGB ne semble pas anodine non plus à cet égard.
- Forte homogénéité dans leurs réponses des BD avec le reste du réseau de lecture publique. La question spécifique de constituer, à l'occasion de l'implémentation de la TB, ces établissements en centre de ressources et d'expertise privilégié émerge, sans qu'elle fasse consensus.

PRESENTATION DE L'ENQUETE ET DE SON CONTEXTE

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de la Culture ont, dans le cadre du Comité stratégique bibliographique, chargé en 2015 les deux agences bibliographiques nationales (ABES pour l'ESR et Département des Métadonnées de la Bibliothèque nationale de France pour la Culture) de piloter le programme national Transition bibliographique, qui a pour mission de concevoir le code de catalogage RDA-FR, implémentation du modèle conceptuel international IFLA-LRM visant à favoriser la visibilité et l'accessibilité des données produites par les bibliothèques sur le Web, en particulier le Web de données.

Dans ce cadre de changement de modèles et de normes, et en corollaire d'outils et de pratiques, le Service du Livre et de la Lecture (SLL) de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du Ministère de la Culture a décidé de lancer une enquête en 2019 sur les pratiques de catalogage dans les bibliothèques de lecture publique. Cette enquête avait pour objectif de mieux appréhender les organisations, les pratiques et les outils actuels, avant d'interroger les établissements sur leur connaissance, leur perception et leur réception de ce programme Transition bibliographique.

PERIMETRE DE L'ENQUETE

- Enquête « grandes villes » (bibliothèques municipales (BM) et intercommunales (BI) informatisées) :
 - Etablissements des villes de plus de 20 000 habitants pour les BM et des intercommunalités de plus de 50 000 habitants pour BI : estimation à 500 établissements
 - Sur la base du questionnaire « complet »
 - Ouverte pendant la période de janvier-février 2019 (au moment de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la Lecture Publique (OLP))
- Enquête « carottage » (BM et BI) :
 - L'ensemble des bibliothèques informatisées de 3 départements : Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Val d'Oise
 - Sur la base d'un questionnaire « abrégé »
 - Ouverte pendant la période de janvier-février 2019 (au moment de l'enquête annuelle de l'OLP)
- Enquête « BD » :
 - L'ensemble des bibliothèques départementales
 - Sur la base d'un questionnaire spécifique « BD »
 - Ouverte pendant la période de juillet-septembre 2019 (au moment de l'enquête annuelle de l'OLP)

CONTENU DE L'ENQUETE

Les chiffres et situations demandées portaient sur l'année 2018. Les questions portaient sur plusieurs axes :

- Fiche d'identité de la bibliothèque (localisation, appartenance à un réseau...)
- Organisation et pratiques de catalogage (mobilisation du catalogage en propre et de la dérivation de données, réservoirs de données exogènes utilisés, taille, composition et organisation des équipes de catalogage...)
- Environnement informatique des données et du catalogue (SIGB, fichier d'autorité...)
- Réception de la Transition Bibliographique (appréhension des enjeux, intégration dans les missions et chantiers de l'établissement, évaluation du niveau et de la pertinence de l'offre d'information et formation, ainsi que de la communication à ce sujet avec le prestataire fournisseur de SIGB...)

Le contenu exhaustif des questionnaires est disponible en [annexe 1](#) pour l'enquête générale et en [annexe 2](#) pour les bibliothèques départementales.

ANALYSE DES RESULTATS

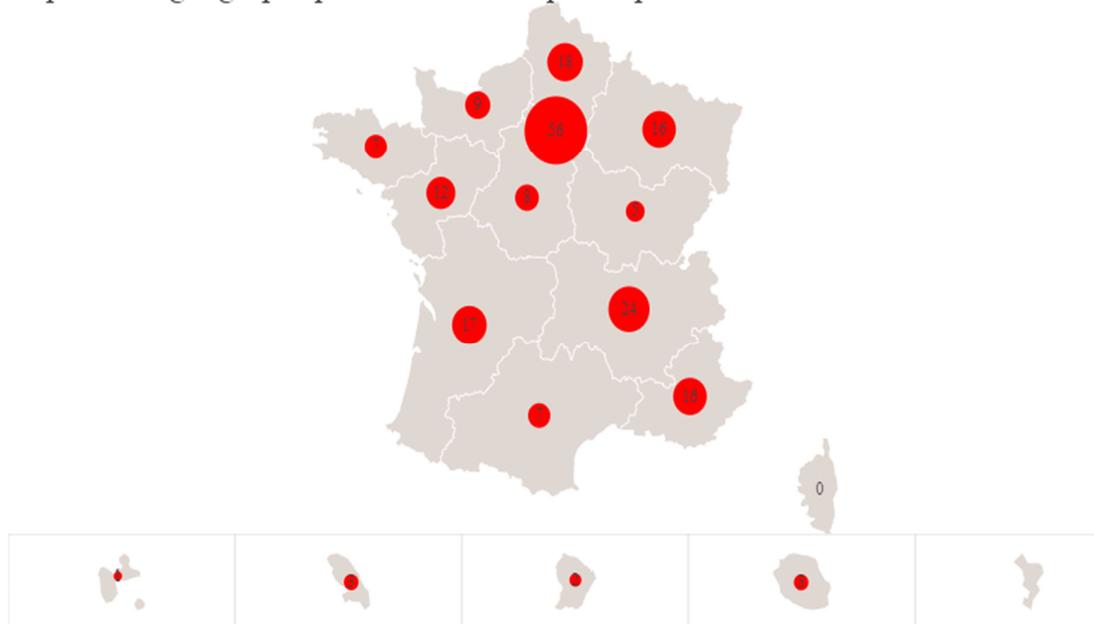
Une liste complète des bibliothèques répondantes (59 bibliothèques départementales, soit un taux de réponse de 62% par rapport à la cible, et 204 bibliothèques municipales et intercommunales) est disponible en [annexe 3](#) du présent rapport.

TYPOLOGIE DES BIBLIOTHEQUES REpondantes

En préambule, il faut évidemment souligner que les chiffres tirés de l'enquête ne sont évidemment pas représentatifs du paysage national de la lecture publique, l'enquête s'étant majoritairement adressée aux bibliothèques des « grandes villes » et des « grandes intercommunalités », avec une concentration spécifique (méthode du « carottage ») sur trois départements spécifiques.

Nonobstant, la répartition géographique des répondants constitue un reflet relativement correct de la disparité de densité et de localisation des agglomérations en France, expliquant au moins en partie la prépondérance des répondants situés en Ile-de-France. On peut néanmoins pointer une sous-représentation de certaines régions, telle l'Occitanie ou la Corse (aucune réponse dans ce dernier cas), ou même de l'Ile-de-France dont la part de l'effectif des établissements concernés est en réalité supérieure encore aux 28% de répondants à l'enquête.

Répartition géographique des bibliothèques répondantes



Il faut également souligner que, du fait de la méthodologie adoptée, les bibliothèques des villes moyennes – sous le seuil fixé pour le questionnaire complet mais n'étant pas desservies par une bibliothèque départementale, soit les bibliothèques des communes de 10 000 à 20 000 habitants – sont peu représentées dans ces résultats. Cette relative faiblesse des bibliothèques des villes moyennes n'est pas propre à cette enquête et se retrouve également, dans une moindre mesure, dans l'*Observatoire de la lecture publique*.

Dans le cas de l'enquête ciblant plus précisément les bibliothèques de petites communes, elle s'adresse à trois départements (Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Val d'Oise) aux profils très différents : un département comprenant le cœur d'une grande métropole, un département en périphérie de métropole comprenant des territoires urbanisés mais aussi des communes rurales, et un département de montagne très rural. Si le cumul des réponses de ces trois territoires n'est pas nécessairement représentatif au sens statistique du terme, il permet cependant de donner à voir la diversité des situations rencontrées au sein des réseaux départementaux.

Statut et effectif

Statut des bibliothèques répondantes : 79 % municipales, 21 % intercommunales¹.

Par ailleurs 29 Bibliothèques Classées (BC) sur 54 ont répondu (53,7%)

La taille des établissements varie fortement, depuis un effectif déclaré de 1 membre jusqu'aux plus de 1 300 agents des bibliothèques de la Ville de Paris (en moyenne 54 agents, la médiane se situant plutôt à 29 agents). En appliquant la méthode des quartiles, on aboutit schématiquement au résultat suivant :

- Q1 : entre 1 et 15 agents à la bibliothèque
- Q2 : entre 16 et 29 agents à la bibliothèque
- Q3 : entre 30 et 57 agents à la bibliothèque
- Q4 : plus de 59 agents à la bibliothèque

La place du réseau

52% des établissements répondants appartiennent à un réseau de bibliothèques², 48% non.

La taille du réseau s'échelonne de 2 à 32 bibliothèques, plus les 72 bibliothèques du réseau de la Ville de Paris. La distribution relativement régulière des effectifs ne permettant pas de dégager une taille de réseau « type » (en moyenne 9,5 bibliothèques par réseau, la médiane se situant plutôt à 7 bibliothèques). En appliquant la méthode des quartiles, on aboutit schématiquement au résultat suivant :

- Q1 : entre 2 et 3 bibliothèques dans le réseau
- Q2 : entre 4 et 6 bibliothèques dans le réseau
- Q3 : entre 7 et 13 bibliothèques dans le réseau
- Q4 : à partir de 14 bibliothèques dans le réseau

Une grande diversité de bibliothèques a répondu, reflétant une vraie richesse des profils (taille, statut, type d'organisation) possibles. Une certaine disparité régionale est certes constatée, mais l'implantation géographique des répondants reste néanmoins relativement fidèle au paysage national des bibliothèques de lecture publique.

¹ Les bibliothèques (ou réseaux de bibliothèques) intercommunales sont qualifiés comme telles selon la définition en vigueur pour l'enquête annuelle 2018, soit les bibliothèques pour lesquelles l'équipement a été transféré à la commune (compétence « équipement culturel » et non « mise en réseau » ou « informatique »).

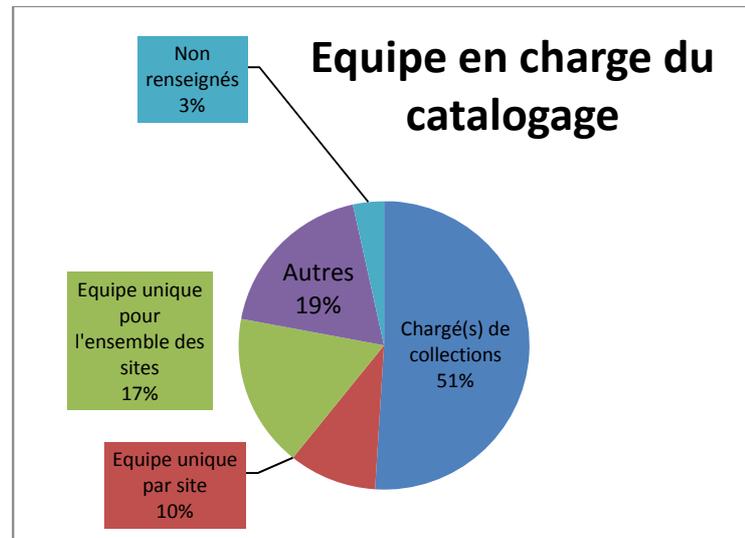
² Dans le cadre de ce questionnaire, le réseau correspond à des bibliothèques rattachées administrativement à la même commune ou intercommunalité. Cette définition ne regroupe pas toutes les modalités de mise en réseau existantes (y compris lorsqu'elles concernent le catalogue)

PRATIQUES ET ORGANISATION DU CATALOGAGE

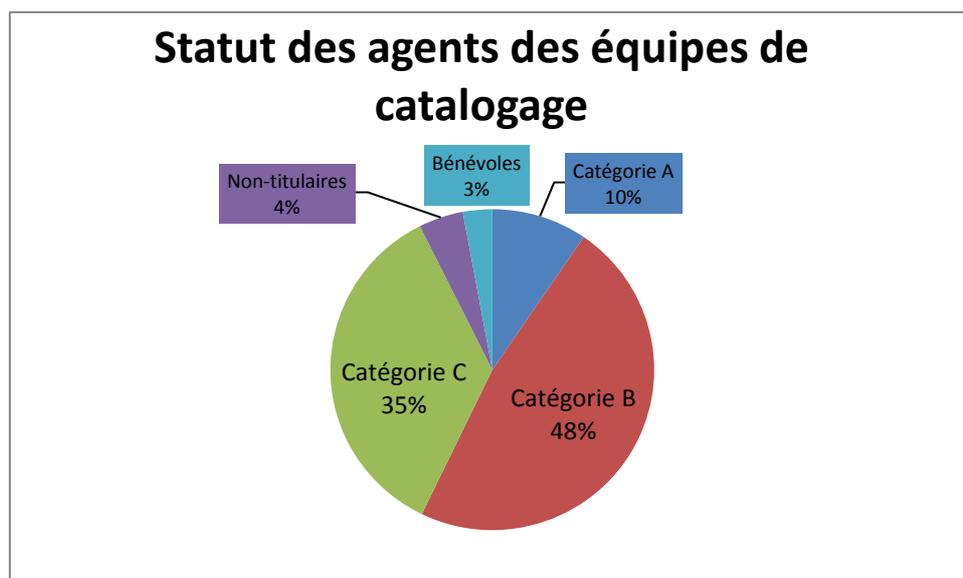
Une remarque s'impose au préalable : malgré le glossaire joint à l'enquête, une certaine confusion sur les termes est apparue dans nombre des réponses faites au questionnaire, en particulier sur l'acception des termes « Catalogage en propre », « Dérivation », « Enrichissement », « Alignement », « Fournisseurs de métadonnées », « Fournisseurs de ressources documentaires ». Ce flou dans les concepts semble indiquer un besoin de sensibilisation, voire de formation aux problématiques spécifiques des catalogues et des données en bibliothèques.

Quelle(s) équipe(s) de catalogage ?

Une grande diversité d'organisation se fait jour au travers des réponses, même si dans une très légère majorité (51%) des cas, c'est le recours aux gestionnaires de collections, plutôt qu'à une ou des équipes dédiées, qui prime. Les équipes consacrées aux tâches de catalogage sont relativement conséquentes, même si ces fonctions ne représentent souvent qu'une part des missions prévues par la fiche de poste : les agents consacrant une partie au moins de leur temps aux missions de catalogage représente en moyenne 17 personnes par bibliothèque (la médiane se situant à 12 agents).



Tous les corps et statuts sont potentiellement concernés, même si la prépondérance va aux agents titulaires de catégories B (48% des équipes) et C (35%).



En moyenne, on constate que la part du nombre de postes consacrés tout ou en partie au catalogage concerne la moitié de l'effectif total de l'établissement (51% très exactement). Ce chiffre est à prendre toutefois avec précaution, car il ne traduit en rien l'extrême diversité des cas remontés, allant de 0% à 100% des effectifs concernés. La méthode des quartiles peut permettre là-aussi de dresser un tableau plus nuancé, encore que toujours schématique, de la situation :

- Q1 : moins de 30% des effectifs exercent une activité de catalogage
 - o ***Ce quartile représente 57% des effectifs globaux des établissements interrogés***
- Q2 : entre 30% et 53% des effectifs exercent une activité de catalogage
 - o ***Ce quartile représente 18% des effectifs globaux des établissements interrogés***
- Q3 : entre 54% et 70% des effectifs exercent une activité de catalogage
 - o ***Ce quartile représente 15% des effectifs globaux des établissements interrogés***
- Q4 : plus de 70% des effectifs exercent une activité de catalogage
 - o ***Ce quartile représente 10% des effectifs globaux des établissements interrogés***

Une certaine diversité des situations est ainsi constatée, même si globalement, on peut remarquer que ce sont généralement les établissements de taille plus modeste qui consacrent une grande partie de leurs effectifs au catalogage, la taille plus réduite des équipes nécessitant de reposer sur des postes plus polyvalents. A l'inverse, les chiffres corroborent le constat de recours plus fréquent à l'organisation autour d'une équipe centralisée ou d'équipes dédiées de catalogage pour les établissements de taille plus importante.

Volume d'activité de production de notices

Le volume de production de notices sur une année est là aussi extrêmement variable d'une bibliothèque à l'autre, pouvant aller de quelques dizaines de notices jusqu'à plus de 100 000 (en moyenne près de 9 000 notices par an, la médiane se situant plutôt autour de 6 000 notices). En s'inspirant de la méthode des quartiles, on aboutit schématiquement au résultat suivant :

- Q1 : production annuelle entre 26 et 3 000 notices
- Q2 : production annuelle entre 3 000 et 5 300 notices
- Q3 : production annuelle entre 5 500 et 9 000 notices
- Q4 : production annuelle de plus de 9 000 notices

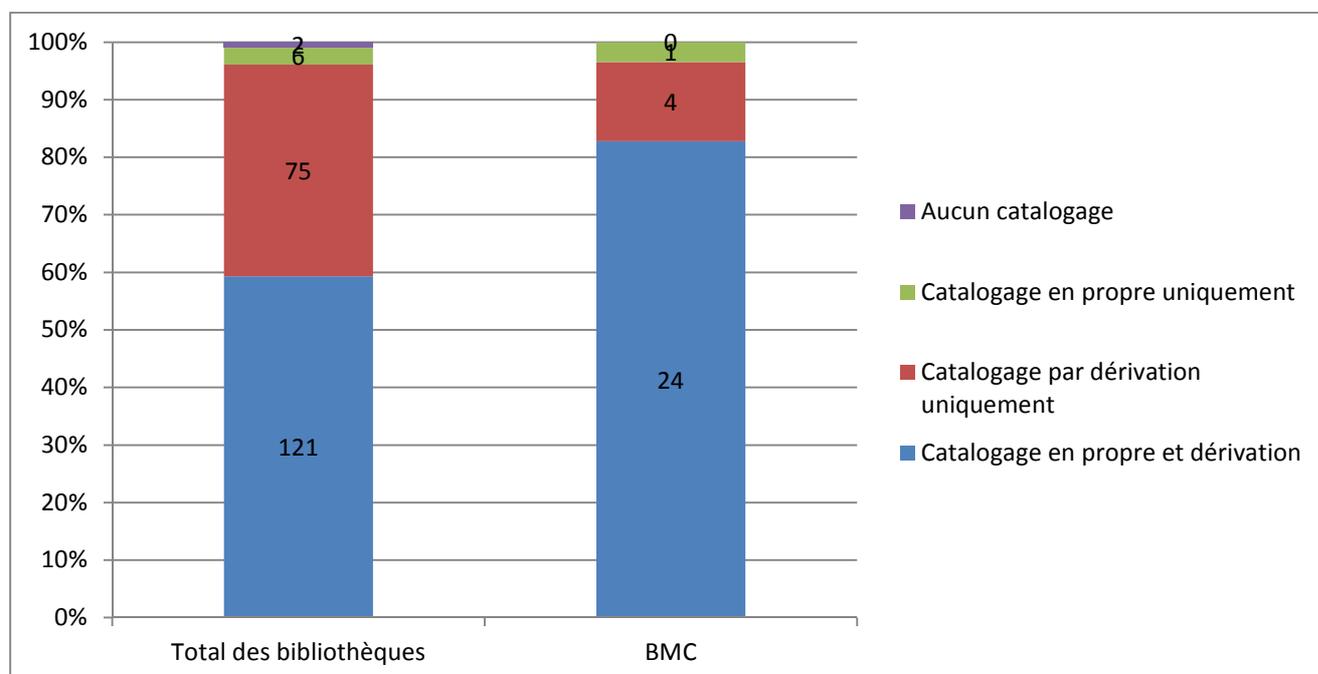
Même si les pratiques d'alimentation du catalogage par dérivation de notices issues de réservoirs externes semblent bien implantées dans les pratiques, l'alimentation du catalogue par du « catalogage en propre » (à comprendre dans ce contexte comme des créations de notices *ex nihilo*) reste une activité relativement présente dans le quotidien de nombre de bibliothèques : 44% des BD et 62% des bibliothèques interrogées y ont recours, taux qui monte à 86% pour les BC.

A noter qu'il n'existe pas nécessairement de corrélation entre volume de notices produites et méthodes d'alimentation du catalogue choisi. Des producteurs « modestes » (quelques centaines de notices) ont recours aussi bien à la dérivation pour moins

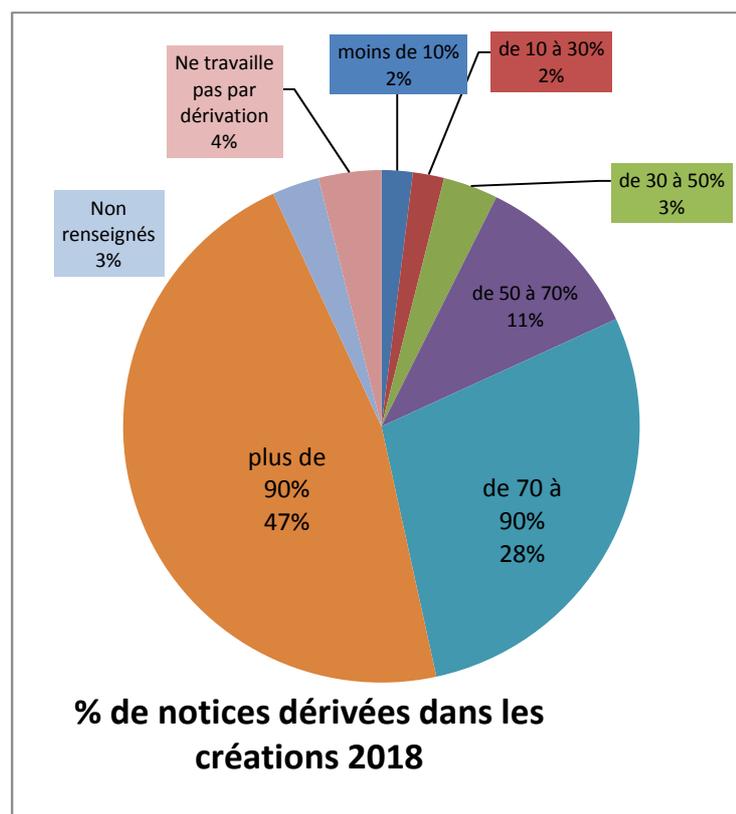
de 10% ou au contraire pour plus de 90% de leur production. A l'inverse, si le premier producteur en nombre (115 000 notices) a recours à la dérivation pour 90% de ces notices, le second (avec 75 000 notices) n'a recours à la dérivation que dans moins de 50% des cas. Il est donc très difficile de dégager un profil type lié uniquement au statut ou à la taille de l'établissement, les contextes différents de culture professionnelle, d'outils, de types d'organisation et d'historique venant visiblement influencer sur le mode d'organisation et de production de l'activité catalogue, aboutissant à une très forte diversité du paysage en la matière.

En s'appuyant sur cette réflexion, on peut également noter que les nombres de notices du catalogue déclarés à la fin de l'année 2018 renforcent ce constat : si des catalogues plus modestes existent (le moins fourni atteint tout de même les 5 000 notices), la plupart sont de taille fort respectable (en moyenne plus de 230 000 notices), 5 d'entre eux dépassant même le million de notices. A ce propos, le rôle capital du réseau est évidemment à signaler, la mise en commun des catalogues aboutissant visiblement à une massification des données bibliographiques proposées aux usagers.

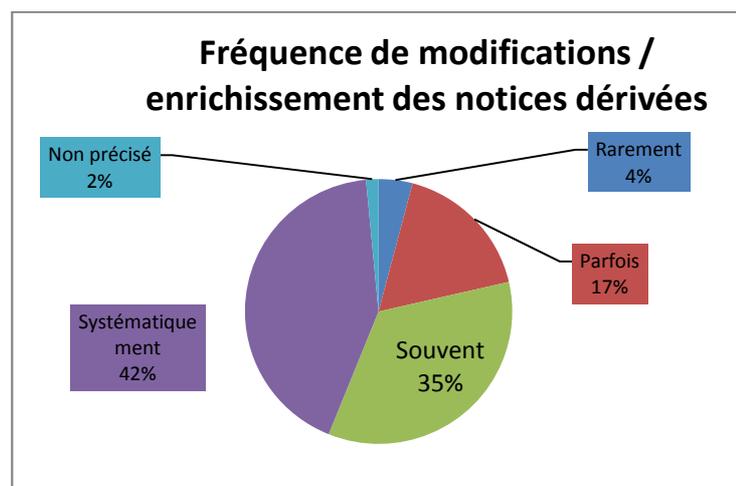
Seules quelques rares bibliothèques maintiennent l'ensemble de leur production de données bibliographiques sur le mode du catalogage en propre : 6 d'entre elles, dont 1 BC. A l'inverse, une part non-négligeable annonce avoir abandonné toute activité de catalogage propre (ou alors de façon extrêmement marginale) au profit unique de l'alimentation de leur catalogue par dérivation (56% des BD, 37% des bibliothèques municipales et intercommunales et 4 BC). Chiffres toutefois à nuancer, car les trois quarts de ces bibliothèques annoncent par ailleurs procéder à des enrichissements réguliers, voire systématiques, des notices dérivées.



De façon globale, la part des notices créées initialement par dérivation d'une source exogène est très importante (47% des bibliothèques créent par dérivation plus de 90% des notices de leur catalogage, et 75% des bibliothèques créent par dérivation plus de 70% des notices de leur catalogage). La tendance est encore plus marquée pour les BD, où il s'agit cette fois de 92% des bibliothèques qui créent par dérivation plus de 70% des notices de leur catalogage.



Pour les bibliothèques pratiquant la reprise des données dérivées, il s'agit d'une activité très implantée : 77% de ces établissements annoncent modifier et enrichir les notices dérivées de façon régulière ou systématique.

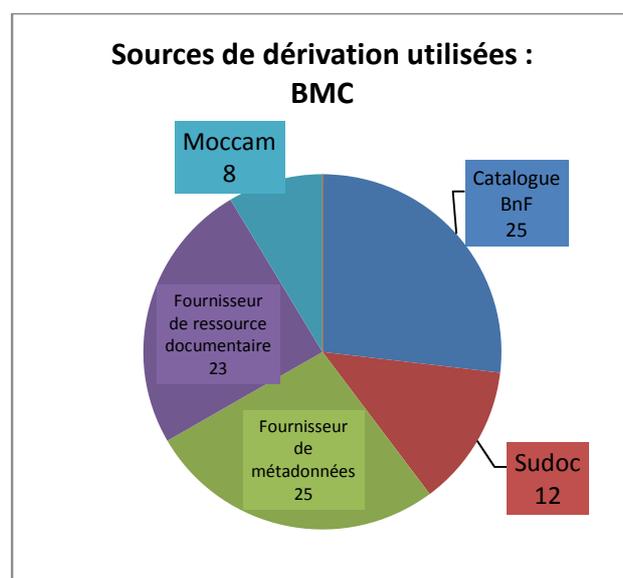
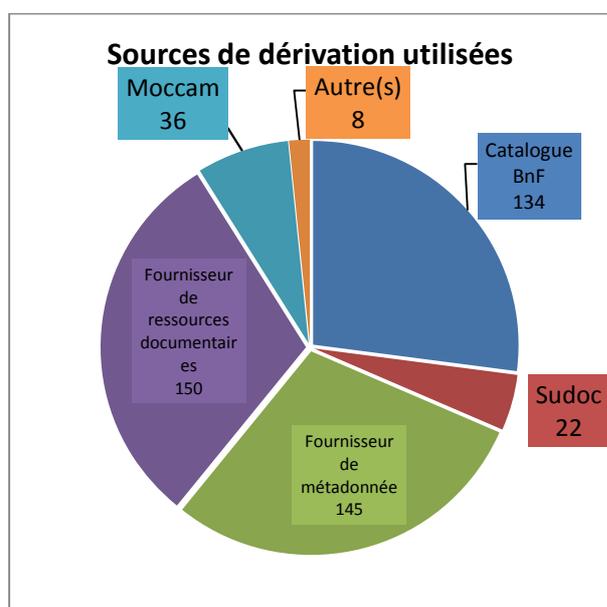
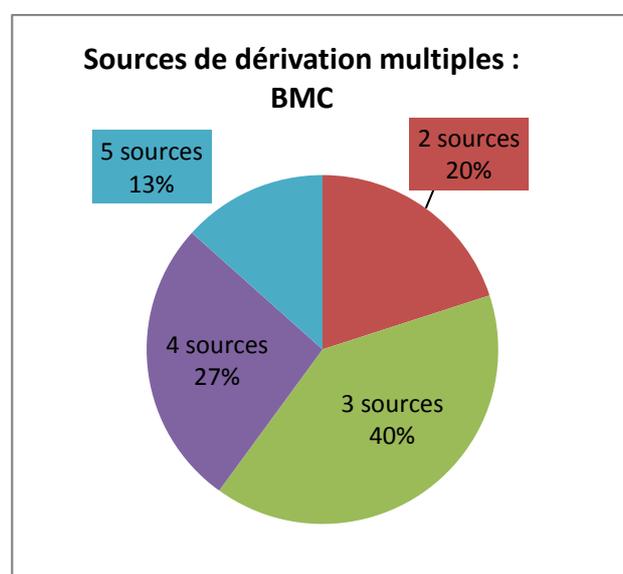
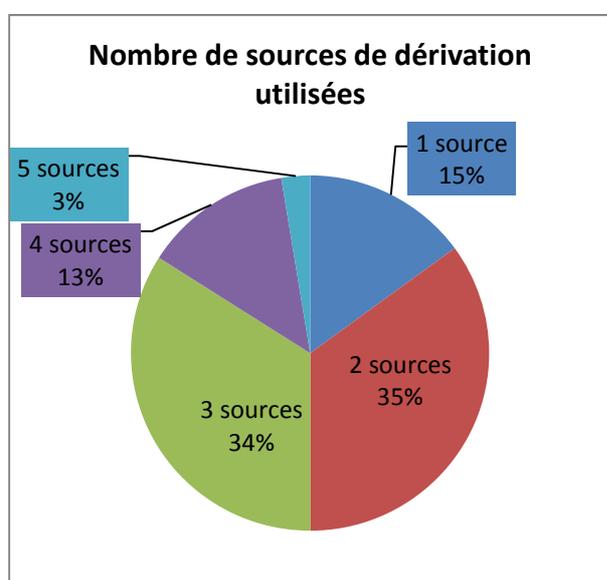


Forte prégnance des activités de catalogage dans le quotidien et les effectifs de la plupart des établissements. Les pratiques de dérivation sont relativement bien implantées, mais dans la très grande majorité des cas, l'activité de catalogage « classique » (contrôle qualité, corrections, enrichissements...) s'effectue toujours en complément de cette alimentation initiale du catalogue par des sources externes.

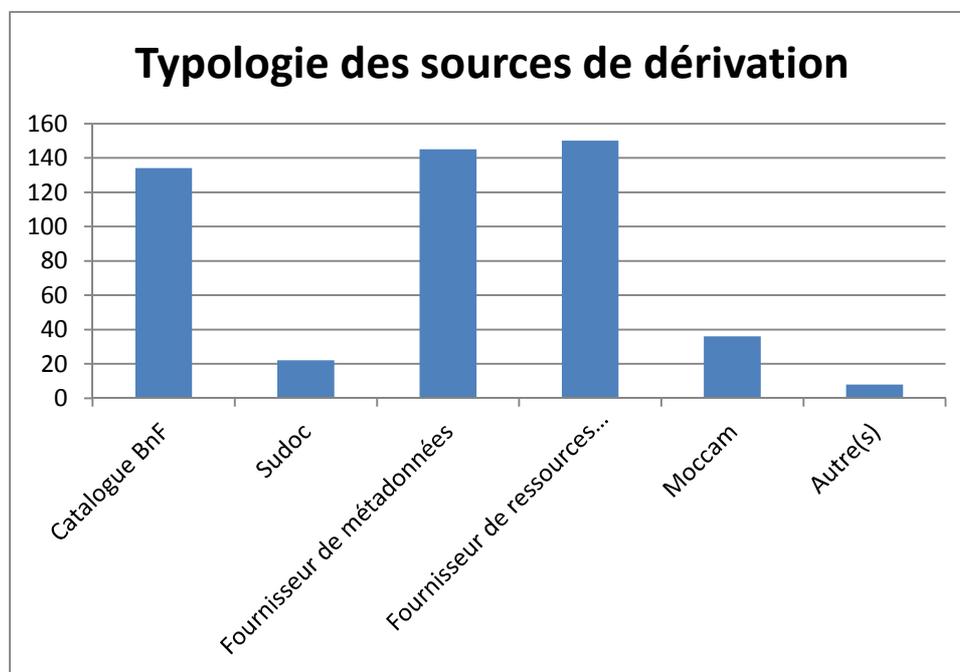
Les outils et les méthodes de la dérivation

Si là aussi la diversité est de mise, une tendance semble néanmoins se faire jour quant au *workflow* même de catalogage par rapport aux processus de dérivation : on part d'une pré-notice (acquisition ou notice minimale) dans 87% des cas, et la dérivation depuis une base externe ne s'effectue qu'une fois (63% des cas, même si un tiers des répondants ont donc recours à 2 à 4 étapes de dérivation). Majoritairement cette étape de dérivation a lieu durant l'étape de catalogage (56% des cas), encore que d'autres étapes soient possibles, en particulier dès la commande du document (29% des réponses) et *a posteriori*, par une routine automatisée et périodique d'écrasement des notices (12% des cas).

Si les étapes de la dérivation semblent relativement standardisées, ce n'est par contre pas le cas des sources de cette dérivation, qui s'avèrent extrêmement variées. La plupart des bibliothèques utilisent déjà plusieurs sources de dérivation, même si celles-ci n'excèdent jamais le nombre de 5.



La typologie de ces fournisseurs externes de données bibliographiques s'organise autour de trois grands types de réservoirs : les fournisseurs de ressources documentaires³ — modèle prépondérant pour les ressources audiovisuelles —, les fournisseurs de métadonnées⁴ et le catalogue de la BnF. Il est à noter que le recours au réservoir du Sudoc, apparemment très limité, est essentiellement le fait d'une partie des BC.



La combinaison de plusieurs sources de dérivation dans les processus d'alimentation de la base bibliographique consiste donc dans la majorité des cas à combiner un fournisseur de ressources documentaires (pour les fonds audiovisuels généralement) et un fournisseur de métadonnées, le catalogue de la BnF venant s'ajouter ou se substituer à ce fournisseur de métadonnées. A noter également, MoCCAM⁵ n'est jamais utilisé seul mais toujours en complément du recours au catalogue de la BnF.

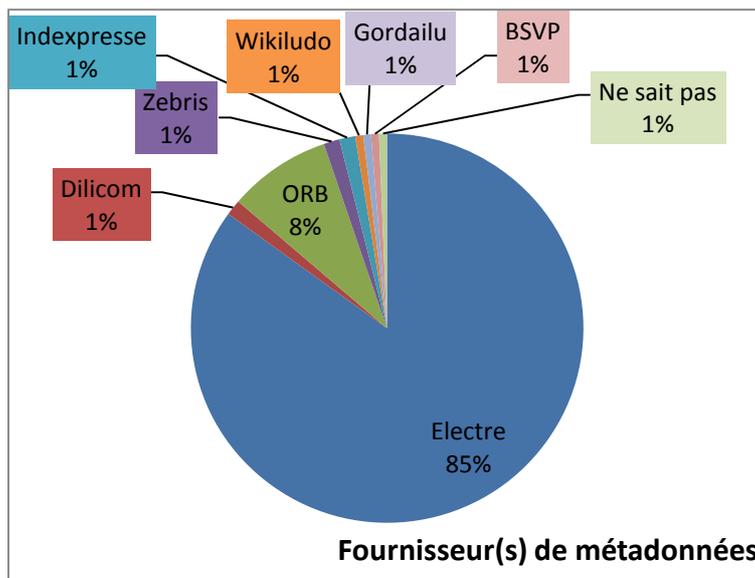
Fournisseur de métadonnées : le poids d'Electre

Dans le panorama des fournisseurs de métadonnées (la BnF ayant volontairement été typée comme un fournisseur à part dans le questionnaire), Electre occupe une place prépondérante sur les 8 services cités, 85% des bibliothèques ayant recours à un fournisseur de métadonnées se référant à Electre.

³ Un prestataire fournit une ressource documentaire ainsi que les métadonnées de la ressource en question.

⁴ Seules les métadonnées d'une ressource documentaire sont fournies par ce type de prestataire, l'acquisition de la ressource devant s'effectuer par le biais d'un autre prestataire.

⁵ MoCCAM (Mon Catalogue Collectif À Moi ; <http://www.moccam-en-ligne.fr/>) est un service libre et gratuit de récupération de notices (bibliographiques et autorités) au format Unimarc, issues des catalogues de la BnF et Leslibraires.fr.



Fournisseur de ressources documentaires

Au contraire des fournisseurs de métadonnées, le paysage des fournisseurs de ressources documentaires (essentiellement dans le domaine audiovisuel) est bien plus éclaté, aucun de la vingtaine de services cités ne semblant s'être imposé majoritairement. Citons parmi les plus présents GAMAnncy⁶ (22% des cas), l'ADAV⁷ (21% des cas), CVS⁸ (14%), RDM⁹ (13%), ou encore Colaco¹⁰ (12%).

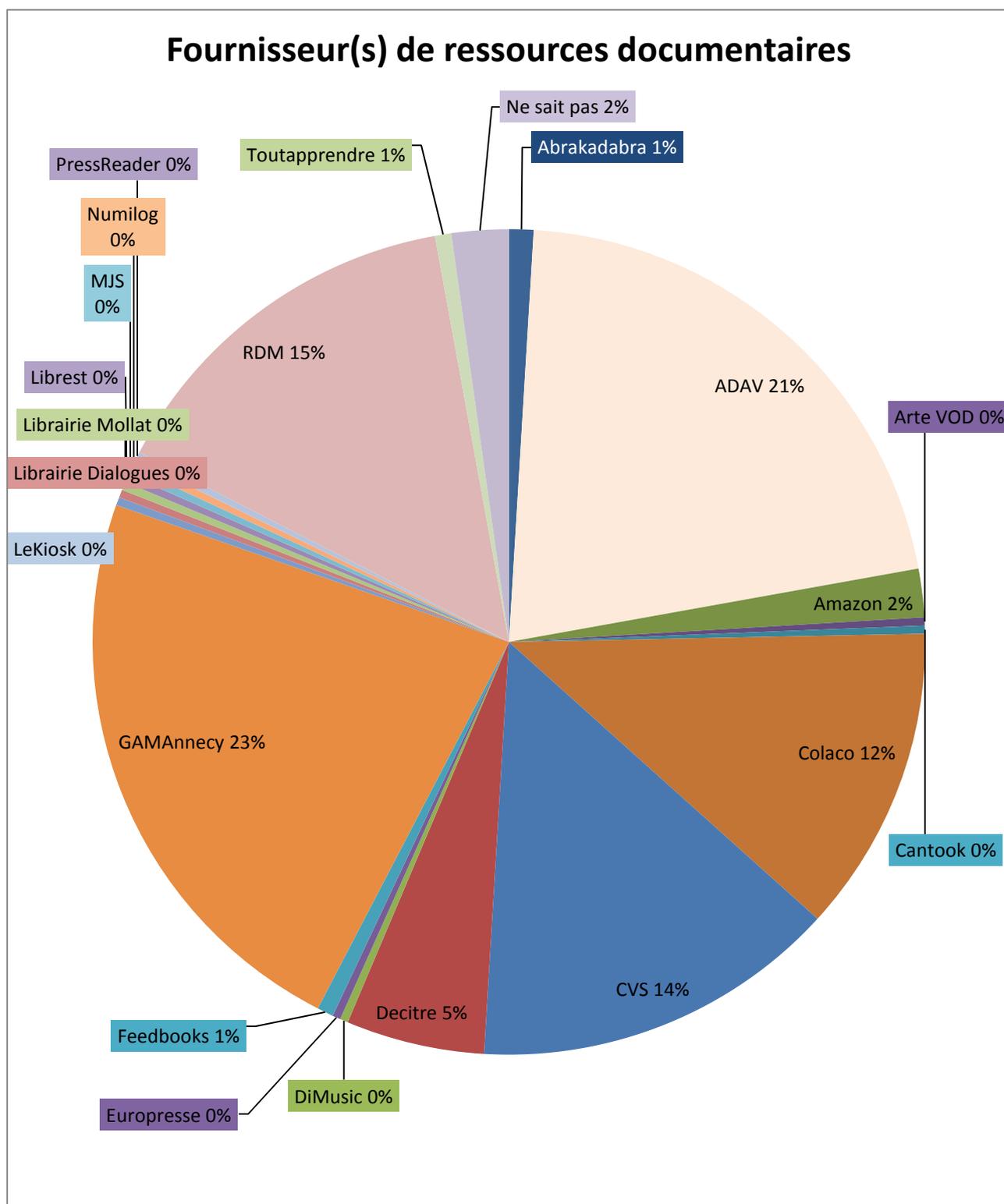
⁶ Groupement d'Achat pour Médiathèque – Anncy : disquaire spécialisé dans la fourniture aux médiathèques des disques compacts accompagnés d'une notice complète au format Unimarc.

⁷ Ateliers Diffusion Audiovisuelle : centrale d'achat de programmes audiovisuels et multimédia avec droits spécifiques attachés aux différents supports, réservée aux réseaux culturels et éducatifs, pour les usages de prêt et de consultation sur place.

⁸ Fournisseur pour les médiathèques, bibliothèques départementales et comités d'entreprise de ressources audio, vidéo et multimédias et des métadonnées associées.

⁹ Fournisseurs de programmes audiovisuels et multimédia avec droits d'utilisation adaptés et métadonnées en Unimarc pour les comités sociaux et économiques, médiathèques, bibliothèques départementales, établissements scolaires et autres collectivités. 3 branches : RDM-Vidéo, RDM-VOD et RDM-Edition.

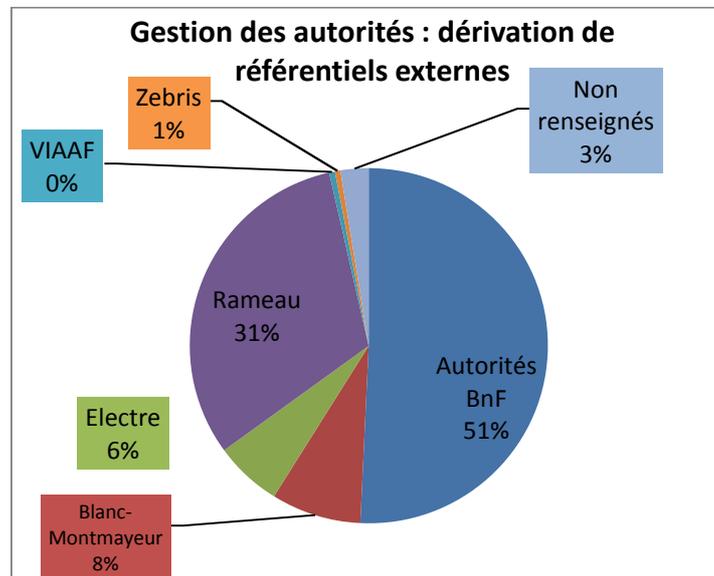
¹⁰ Fournisseur de programmes audiovisuels et multimédia avec droit d'utilisation adaptés pour la diffusion et le prêt et métadonnées en Unimarc.



Gestion des autorités

Si chaque bibliothèque a nécessairement recours à des notices bibliographiques pour signaler les ressources documentaires qu'elle offre *via* son catalogue, la gestion des notices d'autorité pouvant y être liées n'est par contre pas forcément une pratique jugée comme indispensable, même si la plupart des bibliothèques répondantes (84%) ont indiqué qu'elles géraient bien un référentiel autorité au sein de leur système local. Dans la

majorité des cas (86%), ce référentiel n'est pas géré en propre mais créé par dérivation depuis un référentiel externe. En l'occurrence, le réservoir prépondérant pour les autorités est celui du catalogue général de la BnF (82% des cas), que ce soit pour l'ensemble des autorités ou seulement pour l'indexation-matière Rameau.

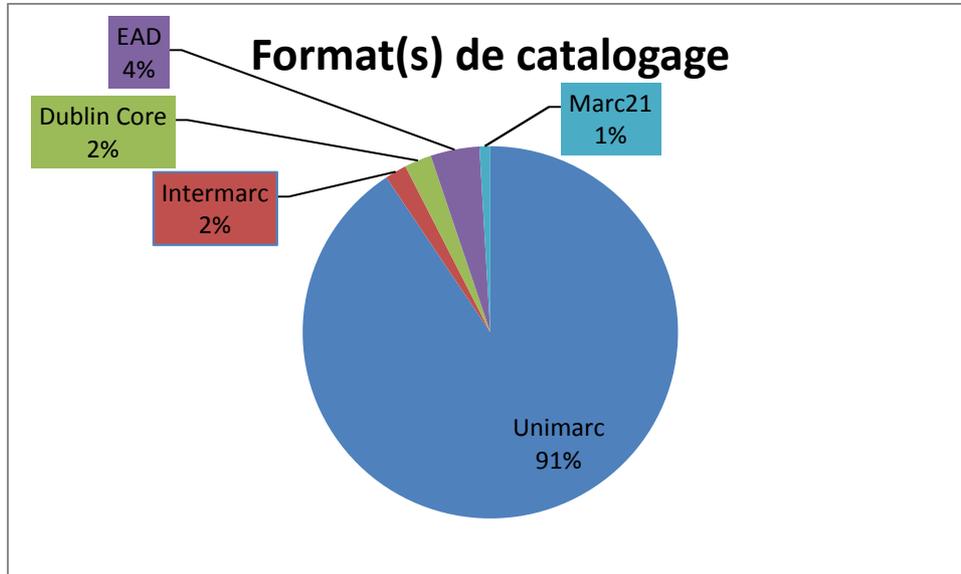


Projet d'alignement du catalogue avec le Catalogue général de la BnF

Les chiffres le montrent : si elle est loin d'être le seul acteur du paysage français en matière de fourniture de données bibliographiques, les services de la BnF occupent à tout le moins une place importante et clairement identifiée par les réseaux de lecture publique. A ce titre, près de la moitié (49%) des bibliothèques répondantes annoncent avoir le projet d'alignement les données de leur catalogue avec celui de la BnF.

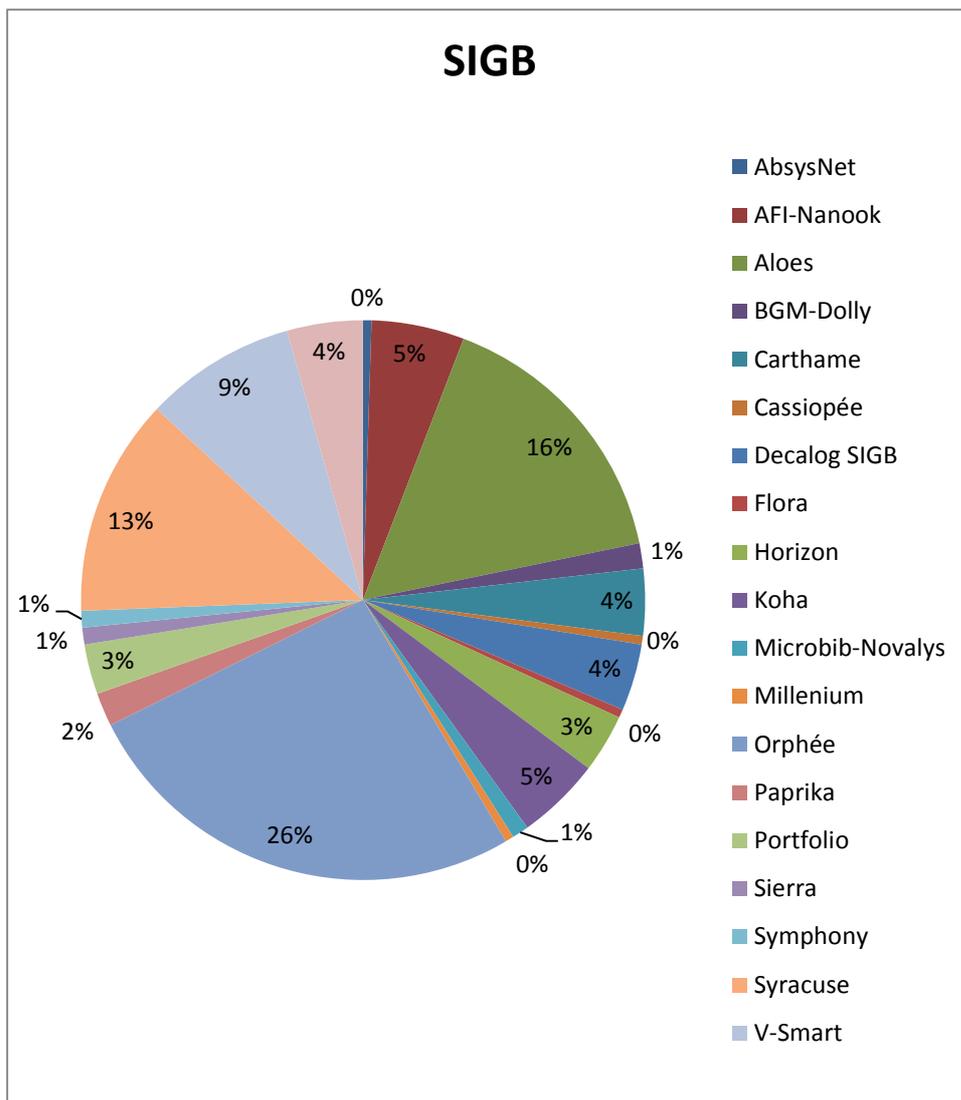
Formats

Sans surprise, le format Unimarc est majoritairement employé comme format de production par les SIGB des bibliothèques répondantes.

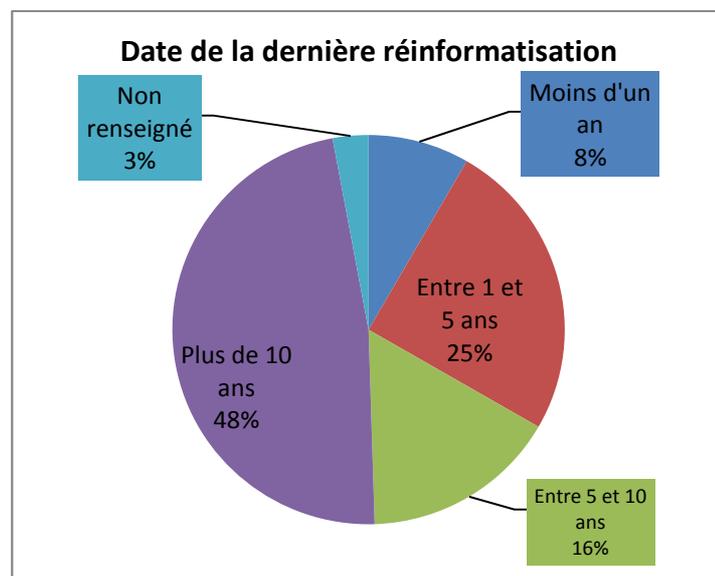


Modèles et versionning

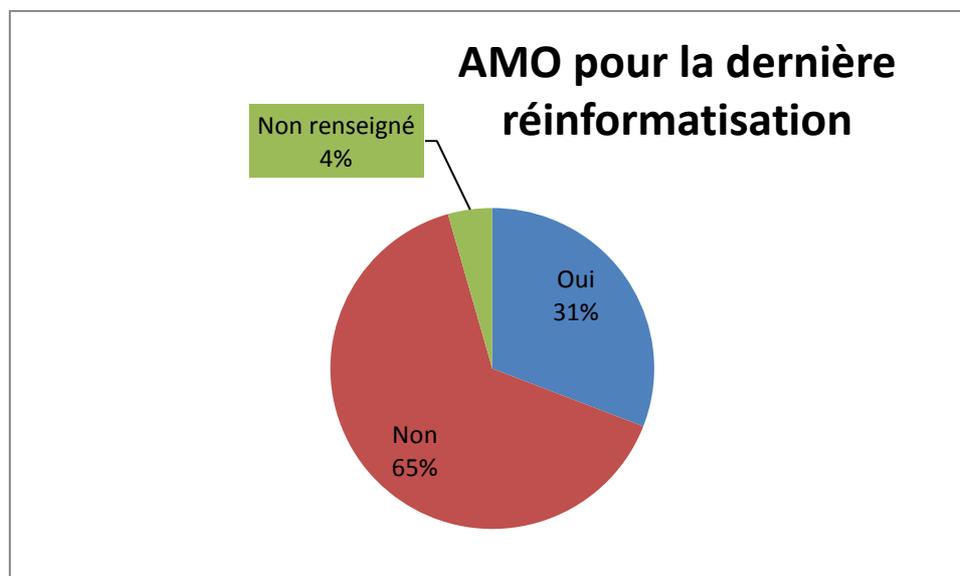
A l'inverse, le paysage des SIGB employés est extrêmement diversifié, 19 solutions différentes ayant été citées, sans pouvoir réellement identifier de tendances majeures, si ce n'est la première place sur ce panel d'Orphée, qui équipe un quart des bibliothèques répondantes. Cela fait écho à la grande disparité généralement observée chez les bibliothèques territoriales.



Cette diversité des solutions logicielles adoptées est encore plus poussée lorsqu'on s'intéresse à la version qui est déployée : plus de 41 versions « majeures » ont été identifiées, les tranches au sein d'une même version correspondant à des ajouts de fonctionnalités et/ou des révisions étant là tellement diverses qu'il est extrêmement rare que deux bibliothèques équipées par le même fournisseur de SIGB aient déployé au moment de l'enquête exactement la même version de SIGB. Autre facteur de diversité, l'âge de la dernière réinformatisation varie sensiblement suivant le contexte, même si pour près de la moitié du parc (48%), elle remonte déjà à plus de dix ans.



A ce sujet, il est important de noter que moins d'un tiers des bibliothèques ont choisi pour cette dernière ré-informatisation de se faire aider par le biais d'une AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage), en particulier pour la phase de rédaction du cahier des charges.



Surtout, le recours à une AMO dans le cadre d'une ré-informatisation est une pratique qui semble de nouveau être mobilisée après une certaine déshérence : en effet, si plus de 37% des bibliothèques dont la ré-informatisation remonte à plus de 10 ans avaient eu recours à une AMO, ce chiffre tombe à 23% pour une ré-informatisation datant de 1 à 10 ans. Toutefois, les ré-informatisations datant de moins d'un an ont eu recours à une AMO dans près de 30% des cas.

A cet égard, la taille de l'établissement (jugée selon le nombre d'effectifs affectés) ne semble pas être un facteur particulièrement déterminant, le recours à une AMO semblant être une pratique également partagée, même si une répartition par quartiles indique une tendance un peu plus prononcée pour les « grands » établissements (plus de 60 agents) :

- Q1 = 21%
- Q2 = 23%
- Q3 = 21%
- **Q4 = 35%**

Groupe d'utilisateurs du SIGB

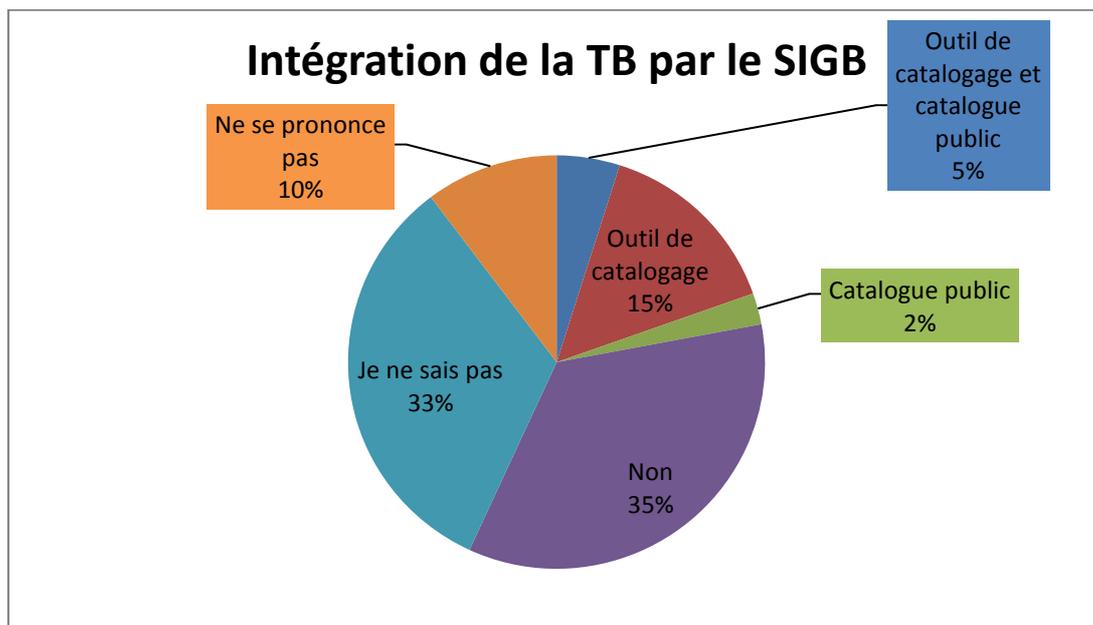
Notons enfin que la participation à un groupe d'utilisateurs du SIGB reste une pratique relativement peu répandue parmi les bibliothèques répondantes (43%). Il semble que la taille des effectifs puisse jouer un rôle : plus la bibliothèque est petite, plus la participation à un tel groupe est rare. Ce constat est cependant à nuancer, car une part non négligeable des bibliothèques de taille plus importante ne participent pas pour autant au groupe d'utilisateurs de leur SIGB comme le montre le ratio par effectif fondé sur les quartiles définis page 7 :

- Q1 : entre 1 et 15 agents à la bibliothèque :
 - o **42% des bibliothèques ne participent pas au groupe utilisateurs SIGB**
- Q2 : entre 16 et 29 agents à la bibliothèque

- 25% des bibliothèques ne participent pas au groupe utilisateurs SIGB
- Q3 : entre 30 et 57 agents à la bibliothèque
 - 15% des bibliothèques ne participent pas au groupe utilisateurs SIGB
- Q4 : plus de 59 agents à la bibliothèque
 - 18% des bibliothèques ne participent pas au groupe utilisateurs SIGB

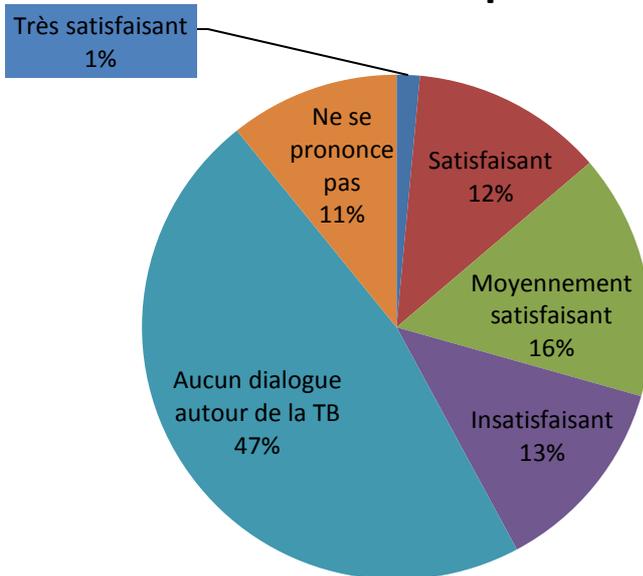
Intégration de la Transition Bibliographique par le SIGB

Un flou certain existe (43% des réponses ne sont pas concluantes), mais la majorité des SIGB ne semblent répondre pour l’instant aux attentes en la matière (seulement 22% des réponses signalent une intégration au moins partielle).



Au-delà même de l’implémentation concrète de la Transition Bibliographique dans les systèmes, c’est avant tout la qualité de la relation avec le prestataire sur ce sujet qui semble laisser à désirer dans au moins 60% des réponses, qui jugent le niveau d’information et de dialogue insatisfaisant et même majoritairement inexistant.

Niveau d'information et de dialogue autour de la TB avec le prestataire de SIGB

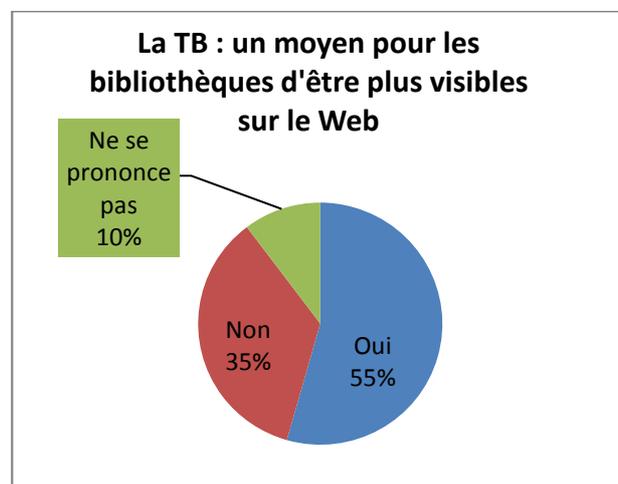
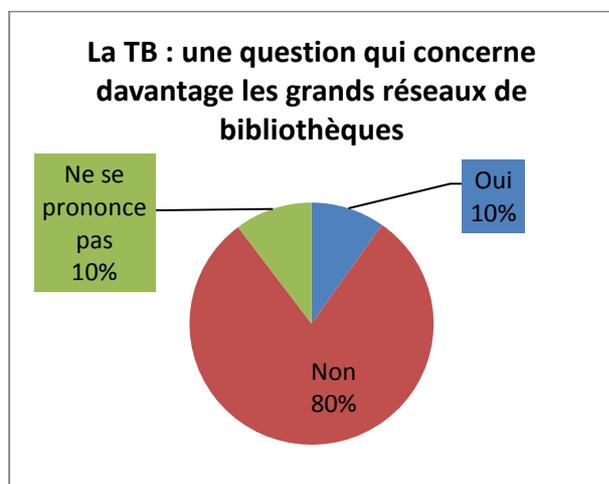
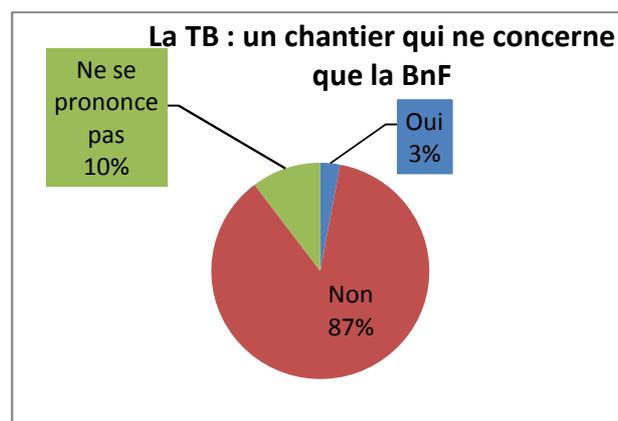


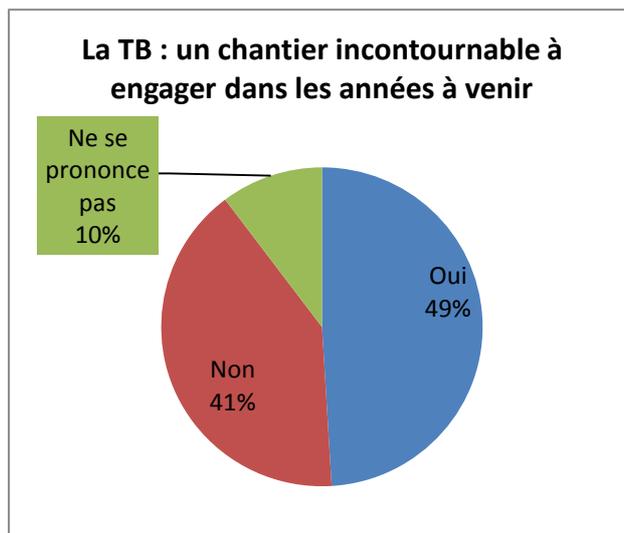
A ce titre, il semble que l'un des leviers dont puissent disposer les bibliothèques pour améliorer la qualité du dialogue avec le prestataire est de se joindre / contribuer au club utilisateurs du SIGB déployé : ainsi les établissements participant à une telle structure présentent 49% de réponses insatisfaites (dont un tiers d'absence complète de dialogue tout de même) contre 26% de réponses satisfaites. L'écart est beaucoup plus important pour les bibliothèques hors club utilisateurs : 81% de réponses insatisfaites contre 7 % de satisfaits. Notons que la part prépondérante des réponses insatisfaites indique malgré tout que la participation au groupe d'utilisateurs du SIGB ne constitue pas en soi la réponse à tous les problèmes.

Perception des enjeux

Notons d'emblée qu'une grande majorité (85%) des répondants déclarent avoir conscience des enjeux que représente la Transition bibliographique vis-à-vis de leur établissement. Et que l'avancée du programme national ne concerne pas que la BnF (87%), ni même les grands réseaux de bibliothèques (80%). Mais si une telle majorité est persuadée de l'importance de ce programme national, le but final et premier affiché par la Transition Bibliographique - rendre les bibliothèques plus visibles sur le Web - n'est pas autant partagé (55%), et encore moins le fait que le suivi et l'intégration des travaux de la TB doivent faire partie des chantiers prioritaires locaux des prochaines années (49%). Si une approche purement statistique des réponses au questionnaire ne permet pas *a priori* d'expliquer plus avant cet écart entre perception des enjeux et volonté d'intégrer ces enjeux à la feuille de route de son établissement, les commentaires libres parfois ajoutés permettent de fournir quelques éléments probables d'explication, sans qu'il soit évidemment possible de les hiérarchiser :

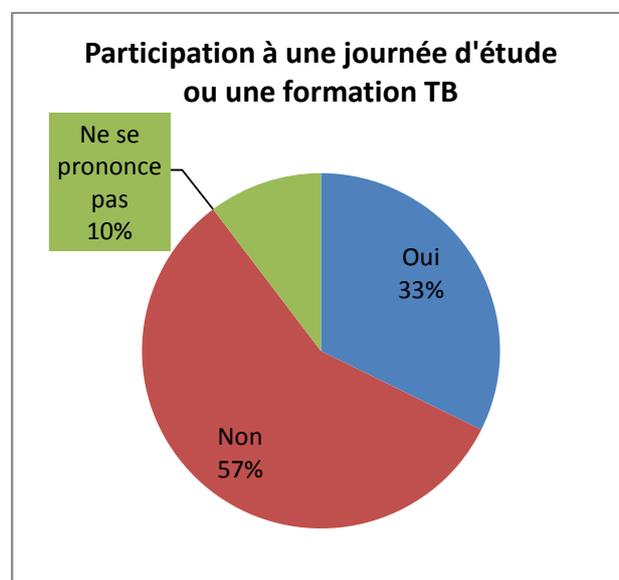
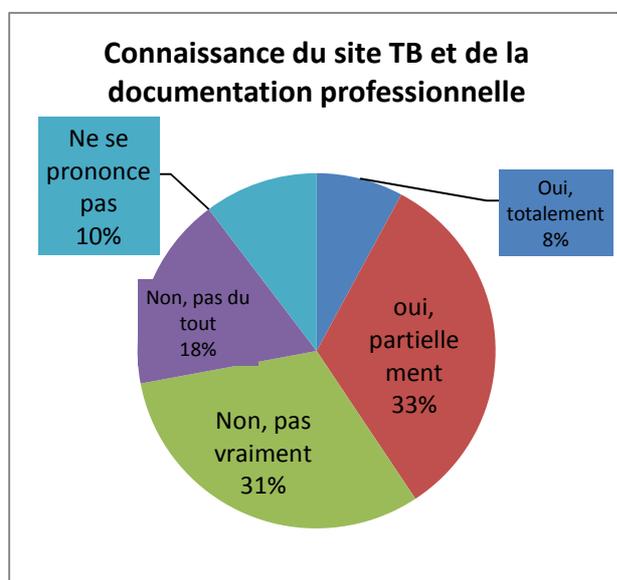
- Absence de moyens, en particulier en effectifs, mais aussi en compétences adéquates
- C'est un corollaire, mais d'autres chantiers jugés plus prioritaires absorbent déjà les équipes (nouveaux bâtiments, intégration dans un réseau, absorption de la première ré-informatisation)





Documentation pro et site TB

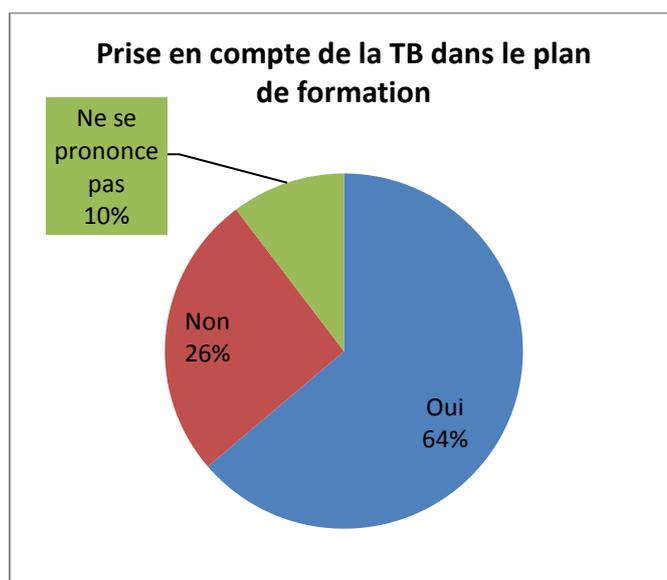
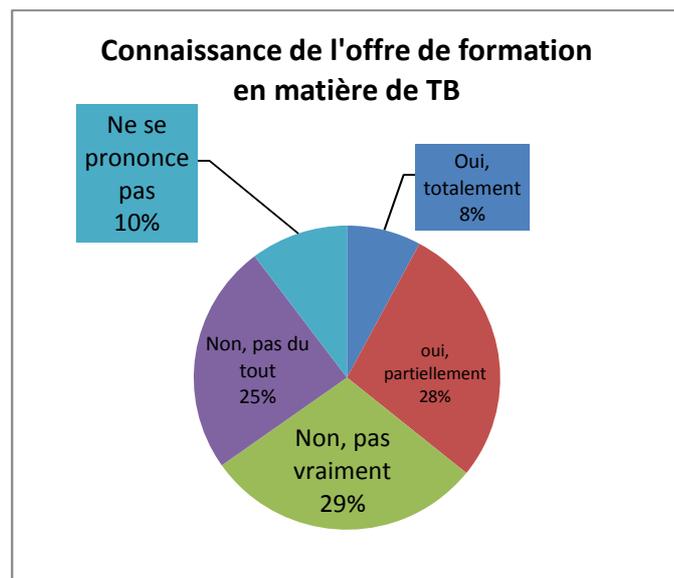
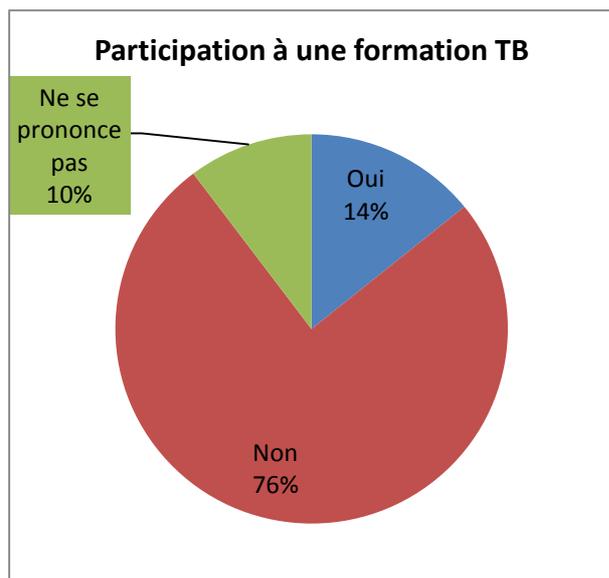
Une partie du flou sur les incidences au niveau local des évolutions induites par la Transition bibliographique est sans doute dû à un déficit d'information : force est de constater que la principale source d'information en la matière, le site de la Transition bibliographique (<https://www.transition-bibliographique.fr/>), n'est connu, au moins partiellement, que par 41% des répondants. De même, la participation d'au moins un membre du personnel à une journée d'étude ou une formation du programme TB reste minoritaire (un tiers des répondants).



Formation

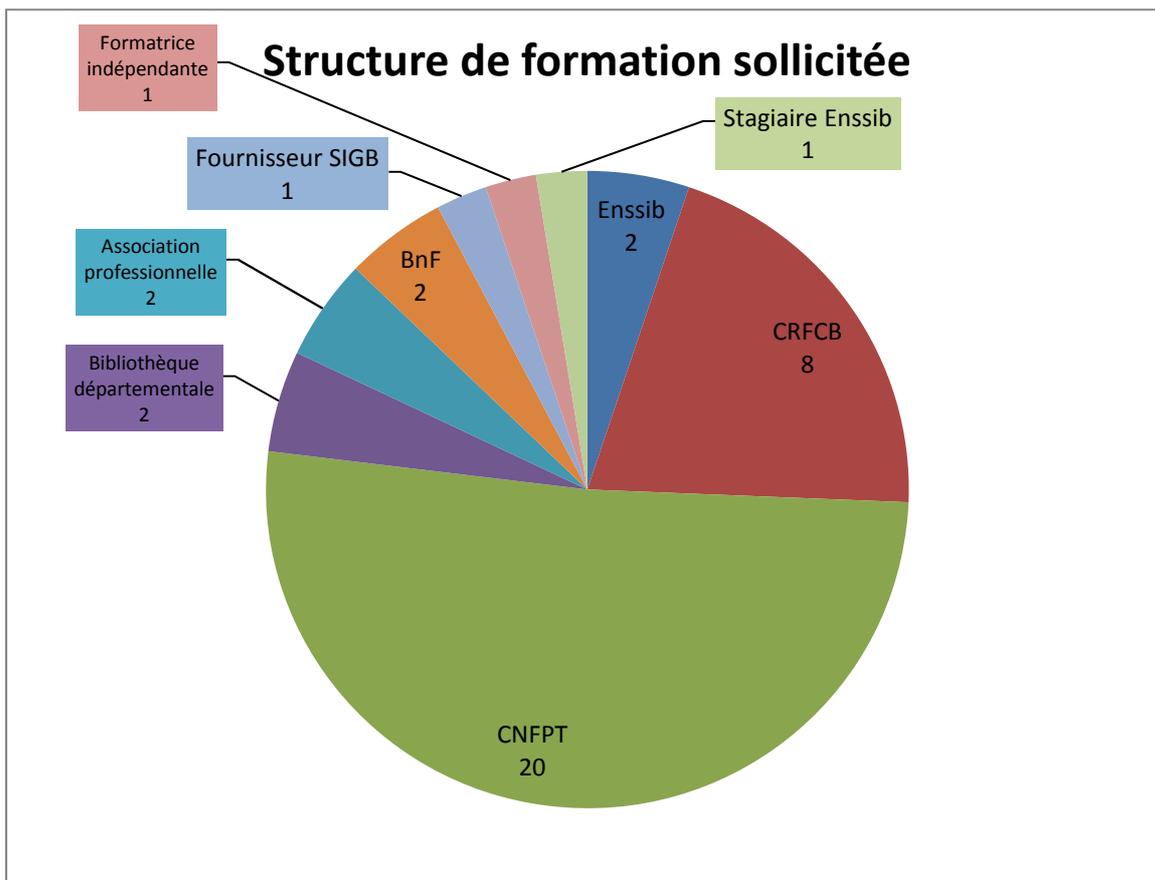
Le suivi de formations dédiées à la Transition bibliographique reste marginale (14%), dû au moins en partie à une méconnaissance de l'offre existante en la matière. Mais la prise de conscience des enjeux de la TB pour les établissements semble les inciter à rectifier le tir :

près des deux-tiers des répondants annoncent avoir intégré les besoins de formation à la TB à leur prochain plan de formation.



Adéquation de l'offre de formation existante

Une partie du questionnaire interrogeait l'offre de formation quant à sa pertinence eu égard aux attentes des bibliothèques en la matière. Il serait déjà sans doute plus juste de parler d'offres de formation au pluriel, avec un éventail relativement étoffé de canaux de formation possibles (9 « structures » identifiées) même si deux acteurs sont particulièrement mobilisés : le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) dans 51 % des cas et, dans une moindre mesure, les Centres régionaux de formation aux carrières de bibliothèques (CRFCB) dans 20% des cas.

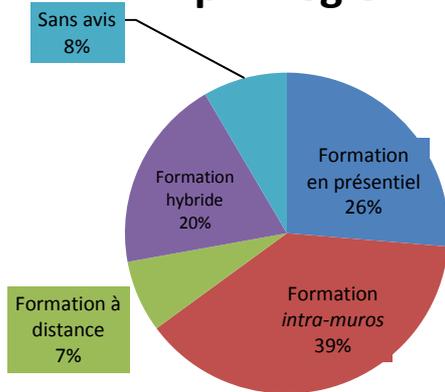


Format de formation souhaité

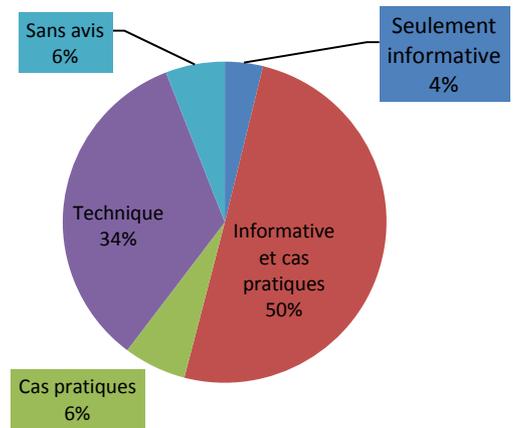
S'il est délicat de tirer des conclusions trop catégoriques, deux éléments apparaissent se détacher :

- Le souhait de formations sur site, si possible en présentiel : sans doute dans une logique d'économie de moyens, mais aussi, comme incline à le penser le second point et certains commentaires libres, dans une logique d'accompagnement plus personnalisé que de formation à proprement parler
- En effet, les attentes en la matière ne s'expriment pas pour une formation purement informative, mais qui au contraire aborde aussi (50% des réponses), voire exclusivement (34%) des questions techniques. Les enjeux théoriques de la TB sont *a priori* intégrés, le défi pour les établissements est de concrètement mettre en œuvre la TB, les alignements de données, la préparation du catalogue à la LRMisation des données, et les collègues semblent avant tout attendre maintenant un soutien technique pour être en capacité d'implémenter les réformes nécessaires de la TB – et, plus largement, de l'évolution des données du catalogue - au sein de leur système.

Format de formation privilégié



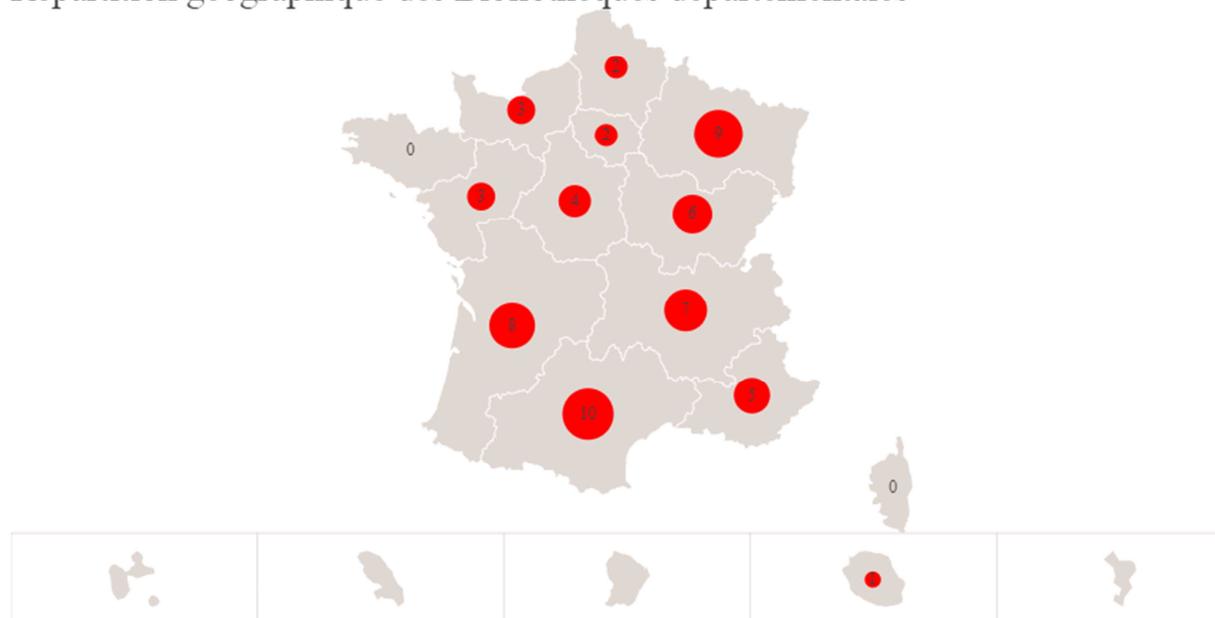
Type de formation privilégié

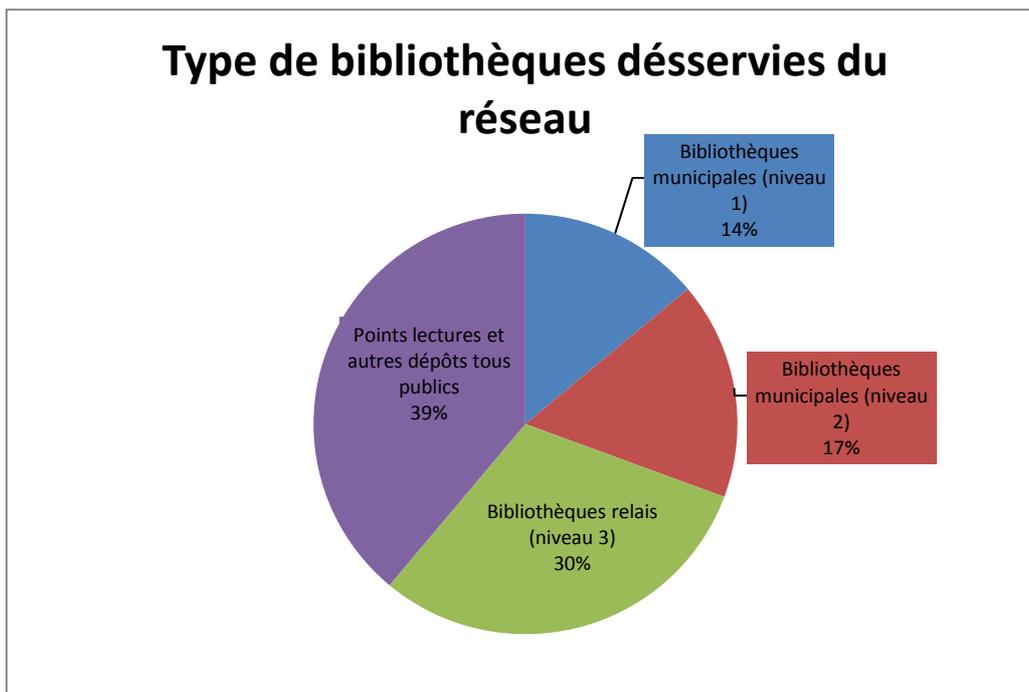


Typologie des bibliothèques répondantes

Les résultats communiqués ci-après sont à manier avec précaution eu égard au nombre relativement faible de BD existantes comparé à celui des établissements concernés par la première enquête, mais les taux de participation à l'enquête reflètent en partie ceux de l'enquête globale : pas de réponse de la Corse, bonne participation du Grand Est, d'Auvergne-Rhône-Alpes ou de Provence-Alpes-Côte d'azur. Quelques divergences relatives cependant : meilleure représentation des BD d'Occitanie ou de Bourgogne-Franche Comté ; moins grande représentation à l'inverse des BD des Hauts-de-France et absence de représentation de la Bretagne.

Répartition géographique des Bibliothèques départementales



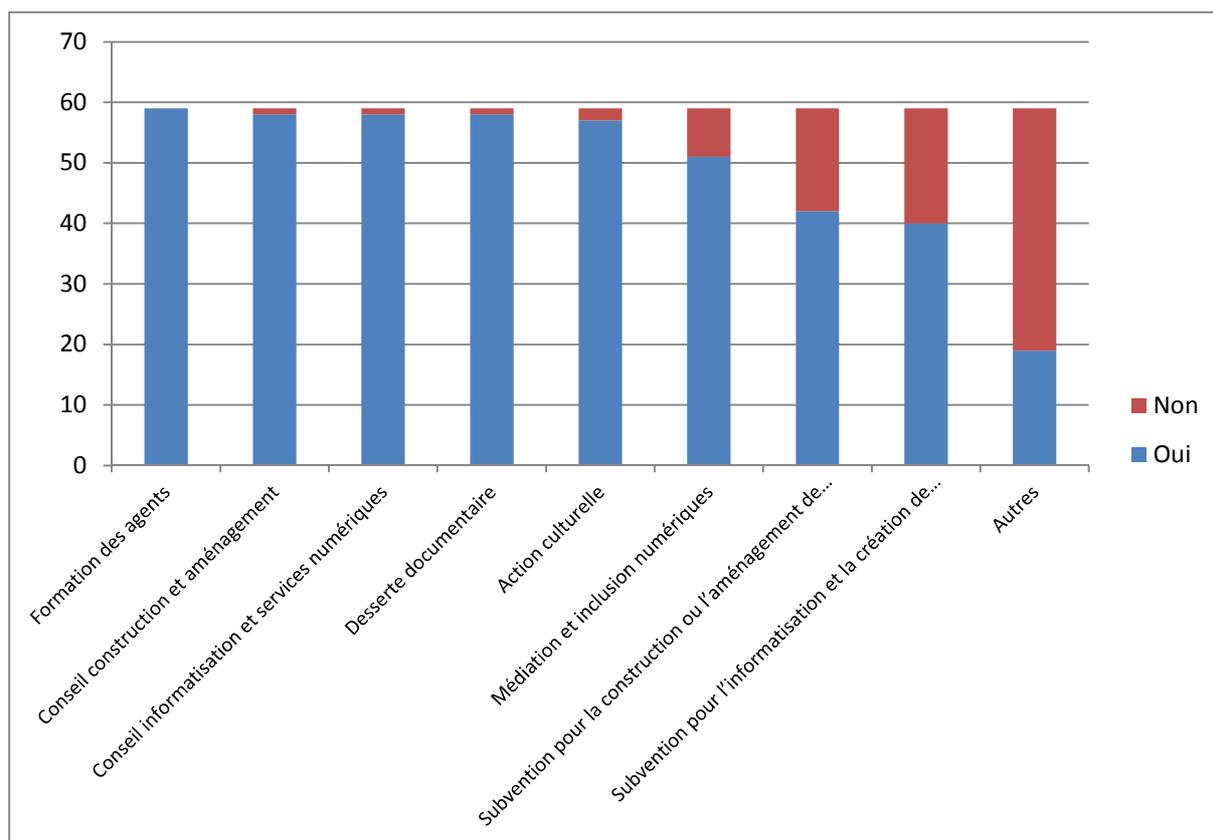


Les réseaux des bibliothèques départementales sont habituellement décrits au moyen de la typologie des bibliothèques de l'Association des bibliothécaires départementaux, qui distingue cinq niveaux de bibliothèques et points d'accès au livre selon quatre critères : les horaires d'ouverture au public, les ETP qualifiés par habitant, la surface par habitant et le budget d'acquisition par habitant.

En comparant les données obtenues lors de l'enquête sur les pratiques de catalogage avec les réponses de l'enquête annuelle 2017 sur l'activité des bibliothèques départementales¹¹, on constate que la répartition des réseaux des bibliothèques répondantes est très similaires à celle de la moyenne des bibliothèques départementales. Les répondants semblent donc en cela assez représentatifs de l'ensemble des BD, même si les fortes disparités au sein des bibliothèques départementales (en termes de missions, de structuration du réseau et de moyens) doivent toujours mener à une certaine prudence en la matière.

¹¹ En ligne sur le site du ministère de la Culture : olp.culture.fr

Missions des BD



Les missions déclarées par les BD répondantes sont très homogènes, les seules divergences portant sur l'attribution de subventions pour les projets de construction ou l'aménagement de bibliothèques (citée dans « seulement » 70% des cas) et de subventions pour l'informatisation et la création de services numériques (68% des réponses).

Structure du réseau'

Nombre annoncé de bibliothèques desservies du réseau très variable, allant à jusqu' à plus de 240 établissements (pour une moyenne de 90 bibliothèques, la médiane se situant plutôt à 76 établissements).

Outils et pratiques de catalogage

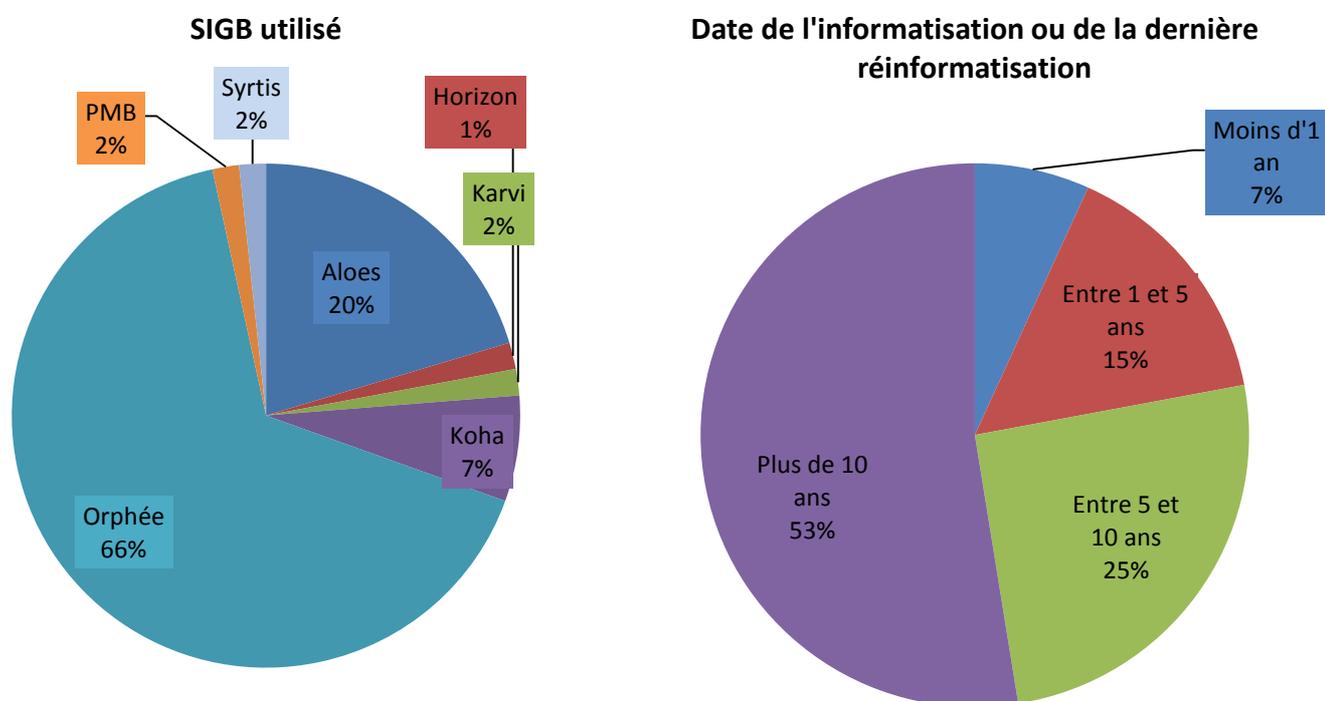
Les BD s'inscrivent dans la tendance globale des bibliothèques de lecture publique : prépondérance relative des dérivations de notices (56%) sur la création *ex nihilo* (44%) ; dérivation fondée principalement sur deux à trois sources externes (catalogue général de la BnF et/ou Electre, plus un fournisseur de ressources documentaires audiovisuelles) ; opérations de corrections et d'enrichissement des notices très présentes (souvent ou systématiquement dans 58% des cas). 88% gèrent également au sein de leur base bibliographique des notices d'autorité, pour plus de la moitié issues des référentiels autorité de la BnF. Le format Unimarc est systématiquement utilisé.

Le modèle d'organisation du catalogage reposant sur une équipe dédiée est peu répandu, la préférence très nette (85%) étant accordée aux chargés de collections.

Logiquement, la pyramide des catégories concernées reflète une prépondérance des catégories B (63% des équipes), même si la part des C (21%) et des A (14%) n'est pas négligeable.

Le volume de notices traitées dans l'année diffère sensiblement et s'étalonne entre 780 et un peu plus de 20 000 notices (moyenne et médiane tournant autour de 9 400 / 9 500 notices) : dans l'ensemble, les BD se classeraient dans le quartile des plus gros producteurs de notices des bibliothèques de lecture publique.

L'éclatement entre de multiples solutions de SIGB est bien moins prononcé pour les bibliothèques départementales, les solutions d'Aloes (20% du parc) et surtout d'Orphée (66%) équipant plus des 4/5 des établissements. L'aspect vieillissant du parc de SIGB constaté pour les bibliothèques de lecture publique est à l'inverse encore plus accentué, 78% des SIGB ayant plus de 5 ans, dont 53% plus de 10 ans.

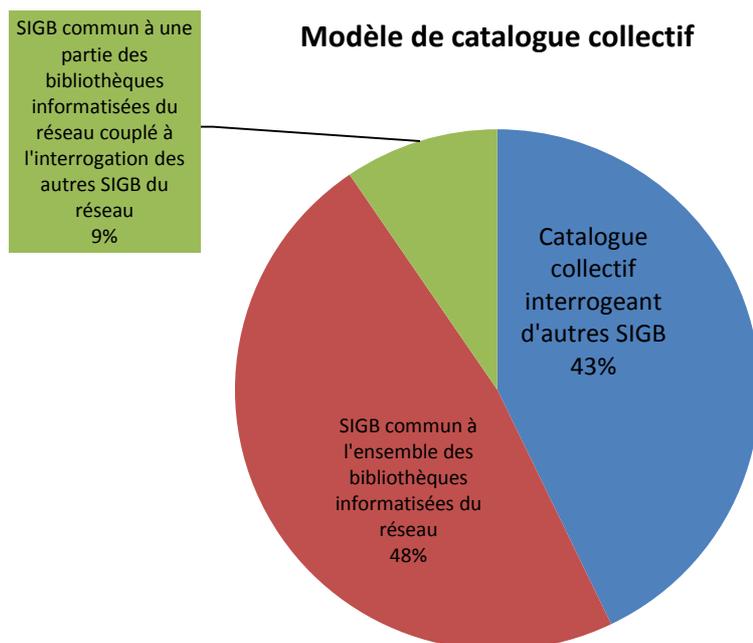


Sur l'intégration de la Transition bibliographique et le degré de satisfaction du dialogue sur ce sujet avec le prestataire, les résultats sont relativement proches de ceux de l'enquête proposée aux bibliothèques publiques : des SIGB n'intégrant pas particulièrement la TB (seulement 14% de réponses positives), et un dialogue qui n'est jugé satisfaisant que dans 25% des cas, et ce malgré une participation des BD sensiblement plus importante (54% d'entre elles) aux groupes d'utilisateurs SIGB.

Catalogue collectif départemental

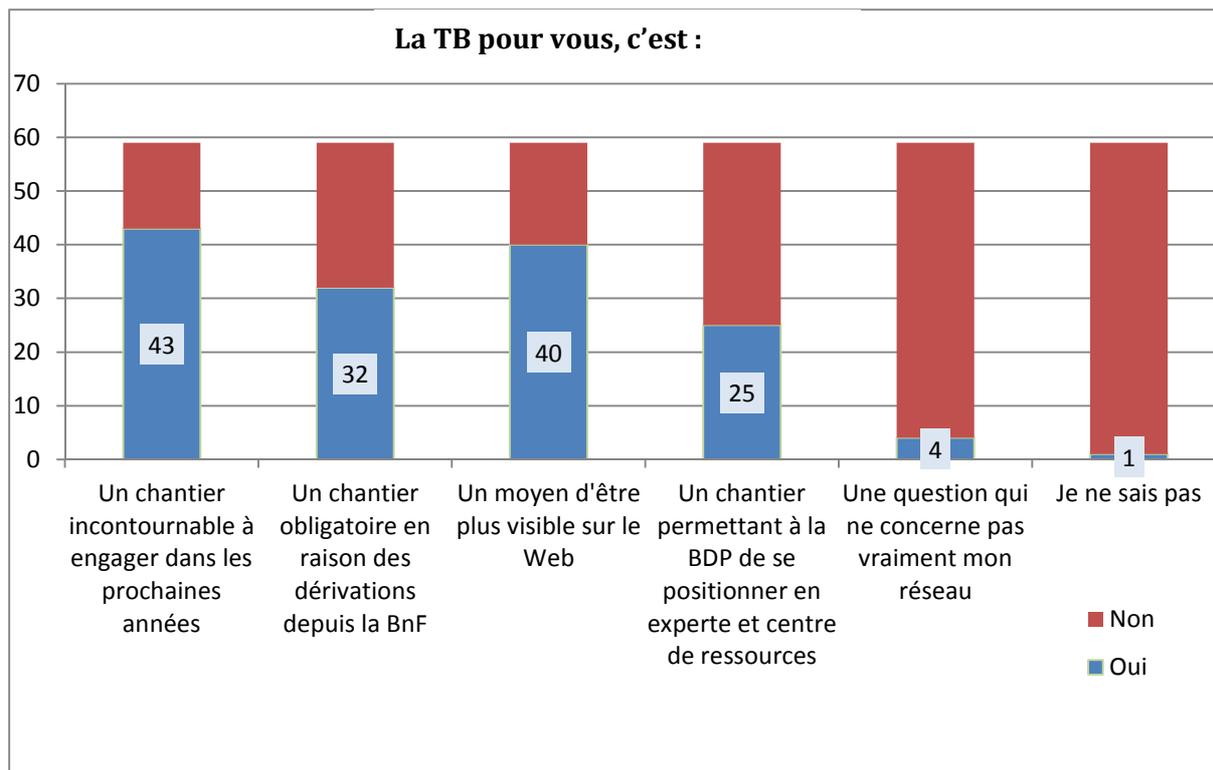
Le développement d'une offre de service portée par la BD pour son réseau fondée sur un catalogue collectif départemental reste une option encore peu mobilisée (36%),

de même qu'un service de catalogue centralisé (14% le proposent de façon systématique et 14% autres en laissent la possibilité aux bibliothèques intéressées). Dans tous les cas, deux modèles se font jour (SIGB communs à l'ensemble des bibliothèques informatisées du réseau contre catalogue collectif interrogeant les SIGB du réseau), sans que l'un ne soit réellement prédominant (48% contre 43%). L'offre d'un service de catalogue collectif pourrait sembler un gage d'harmonisation des pratiques de catalogage des bibliothèques du réseau, mais c'est un levier qui est loin d'être systématisé (62% des bibliothèques concernées). Plus répandue que la mise en commun du catalogue, l'option de proposer un service de hub de données bibliographiques reste encore minoritaire (42%).



Réception de la TB

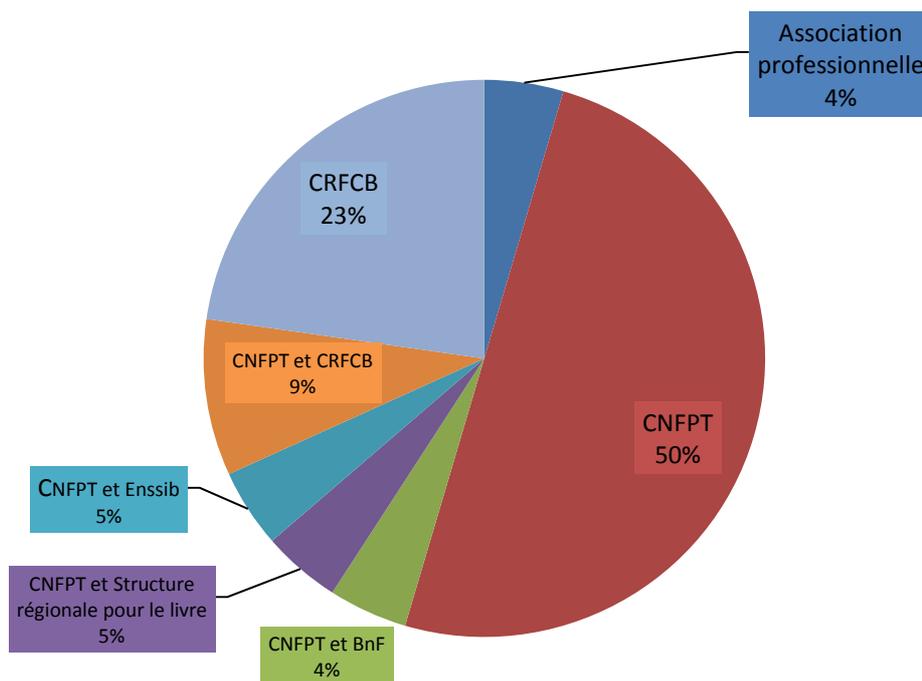
Malgré une forte adhésion (92% des réponses) à l'idée que la TB concerne nécessairement les BD et leurs réseaux, la perception des enjeux est assez nuancée, même si le gain majeur (un moyen d'être plus visible sur le Web) est relativement bien identifié (68% des réponses). Implémenter la TB à l'échelle de la BD est donc perçue comme un chantier incontournable dans 73% des réponses, souvent aussi pour pouvoir bénéficier à plein de l'offre de service de dérivation des notices depuis la BnF (54%). La place que pourrait occuper à cette occasion la BD auprès de son réseau en tant que centre de ressources et d'expertise est par contre plus sujet à débat (seulement 42% des répondants y voit une opportunité).



Formation à la TB

Là encore, les réponses ne se démarquent pas particulièrement de celles apportées par les bibliothèques de lecture publique : le travail de sensibilisation aux enjeux de la Transition bibliographique commence à porter ses fruits (connaissance au moins partielle dans 66% des cas), participation d'agents à une formation ou une journée professionnelle spécifique dans 71% des cas, même si l'offre de formation reste très mal connue (63% des réponses indiquant ne pas vraiment connaître, voire pas du tout, l'offre de formation existante). La structure de portage privilégiée reste le CNEFPT (73% des cas, seul ou en association avec une autre structure). La préférence va aux modalités de formation en présentiel (89%), et en particulier intra-muros (39%) ; l'attente sur les contenus portant plus sur le développement de cas pratiques et techniques (79% des réponses).

Structure de formation



Enfin, les BD ne semblent pas encore se sentir en position (ou en besoin) de se constituer elles-mêmes prestataires de formation sur la Transition bibliographique auprès des établissements de leur réseau, seulement 5% d'entre elles proposant une telle offre de formation à l'heure actuelle.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

A. Identité

Nom de la bibliothèque :

Commune de rattachement

Code UA :

Nom de la personne remplissant le questionnaire

Fonction :

Adresse mail :

Confirmation de l'adresse mail :

B. Pratiques de catalogage et modes d'organisation

1. Comment la bibliothèque catalogue-t-elle ? (choix multiple)

La question vise à identifier si la bibliothèque catalogue en créant intégralement ses notices bibliographiques ou si elle récupère tout ou partie des notices à partir d'une source extérieure (Electre, BnF, etc).

Si la bibliothèque crée l'intégralité de ses notices, cocher "en propre".

Si la bibliothèque récupère l'intégralité de ses notices, cocher "par dérivation"

Si la bibliothèque crée des notices uniquement dans le cas de l'absence des notices dans le réservoir utilisé, cocher les deux cases.

2. Combien de notices ont été créées dans le catalogue de la bibliothèque en 2018 ? (champs nombre)

La question porte sur le nombre de notices nouvelles dans le catalogue en distinguant les notices intégralement créées par la bibliothèque des notices dérivées à partir d'une source extérieure. Le nombre de notices modifiées dans l'année est hors champs.

L'unité de compte attendu est en nombre de notices, non de titres ou de volumes.

3. Combien de personnes cela représente-t-il ? A quelle(s) catégorie(s) d'emploi appartiennent les personnes en charge du catalogage ? (tableau)

Nombre de personnes	Catégories d'emploi
---------------------	---------------------

	A
	B
	C
	non-titulaire
	bénévole

Le tableau ci-dessus doit être exprimé en nombre de personnes qui interviennent dans le processus de catalogage et non en équivalent temps plein travaillé (ETPT) : il convient donc de ne pas tenir compte des éventuels temps partiels ou des temps de travail consacrés à d'autres tâches.

4. Quel est le SIGB utilisé par la bibliothèque ? (champ texte)

Indiquer en texte libre le nom du logiciel de la bibliothèque utilisé pour cataloguer les documents de la bibliothèque. L'indication de la version de ce logiciel est souhaitable mais reste facultative.

Si l'outil de catalogage et le catalogue public reposent sur des logiciels différents, le préciser dans la réponse.

5. Quel(s) est(sont) le(s) format(s) des notices du catalogue ? (choix multiple)

- Unimarc
- InterMarc
- DublinCore
- EAD
- Autre :

Le format le plus couramment utilisé par les bibliothèques de lecture publique reste le format Unimarc. Quelques établissements ont cependant choisi d'utiliser le format InterMarc, propre à la BnF, ou le format Marc21, développé par la Bibliothèque du Congrès (choisir dans ce cas "Autre" en précisant en texte libre). EAD (Encoded archival description) est principalement utilisé dans les bibliothèques pour décrire les manuscrits : si la bibliothèque utilise par exemple Unimarc pour ses documents imprimés et audiovisuels et EAD pour ses manuscrits, cocher les deux formats.

DublinCore est enfin un format simplifié de catalogage, principalement utilisé dans les bibliothèques pour assurer l'interopérabilité des bibliothèques numériques. Si dans votre bibliothèque, DublinCore est effectivement utilisé dans ce cas, mais que les documents sont initialement catalogués dans un format comme Unimarc, ne cocher qu'Unimarc.

Pour plus d'informations sur les formats :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats_catalogage.html

6. De quand date l'informatisation de la bibliothèque ou sa dernière réinformatisation ? (choix unique)

- Moins d'un an
- Entre 1 et 5 ans
- Plus de 5 ans
- Plus de 10 ans

C. Appropriation de la Transition bibliographique

7. La Transition bibliographique, pour vous c'est : (choix multiple)

- un moyen pour les bibliothèques d'être plus visibles sur le web
- une question qui concerne davantage les grands réseaux de bibliothèques que mon établissement
- un chantier incontournable à engager dans les prochaines années
- un problème qui ne concerne que la BnF
- je ne sais pas...

La question 7 a essentiellement pour but de mesurer la réception des avancées du programme Transition bibliographique dans les bibliothèques de lecture publique.

Pour plus d'information sur la Transition bibliographique : <https://www.transition-bibliographique.fr/>.

8. La documentation professionnelle et le site de la Transition bibliographique sont-ils connus de la bibliothèque ? (choix unique)

- oui, totalement
- oui, partiellement
- non, pas du tout
- non, pas vraiment

Par bibliothèque, on entend la personne qui répond à l'enquête mais, au-delà, l'ensemble des personnes de la bibliothèque et notamment celles impliquées dans les fonctions de catalogage.

9. Des agents ont-ils participé à une ou plusieurs journées d'étude sur la Transition bibliographique ? (choix unique)

- oui
- non

A titre d'exemple, sont organisées régulièrement des journées dites "Systèmes et données" à la BnF, des journées dites "Les catalogues au défi du web" montées par le CNFPT. L'AFNOR a consacré sa journée annuelle de 2018 à ce sujet. Les structures de formation en région peuvent également organiser des journées d'étude, à l'exemple de l'ABF/CRFCB en Auvergne ou de l'ABF/CNFPT en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018.

10. L'offre de formation en matière de Transition bibliographique est-elle connue de la bibliothèque ? (choix unique)

- oui, totalement
- oui, partiellement
- non, pas du tout
- non, pas vraiment

Pour information, l'offre de formation est portée par les structures régionales de formation en s'appuyant sur des supports et un réseau national de formateur animé par le groupe Formation de la Transition bibliographique.

Pour plus d'information sur l'offre de formation : <https://www.transition-bibliographique.fr/se-former/modalites-pratiques/>

11. Des agents de la bibliothèque ont-ils suivi une formation portant sur la Transition bibliographique ? (choix unique)

- oui
- non

12. Le SIGB de la bibliothèque intègre-t-il la Transition bibliographique ? (choix multiple)

- non
- oui, au niveau de l'outil de catalogage
- oui, au niveau du catalogue public

L'intégration de la Transition bibliographique peut se comprendre à plusieurs niveaux :

- *Le catalogue public peut ainsi présenter un regroupement des notices s'appuyant sur la notion d'oeuvres. A titre d'exemple, on peut consulter : data.bnf.fr ou le [catalogue de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#). => Cocher dans ce cas "oui, au niveau du catalogue public"*
- *La prise en compte des consignes de la Transition bibliographique dans le cadre des notices dérivées de la BnF : travaux d'alignement avec les notices de la BnF via Bibliostratus, intégration et suivi des nouveaux champs de la transition bibliographique comme les zones unimarc 181/182... Ces différentes consignes sont expliquées à l'adresse : <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/frbr-veille-experimentations/>. => Cocher dans ce cas : "oui, au niveau de l'outil de catalogage"*

13. Commentaires (champ texte)

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES

A. Identité

Nom de la bibliothèque :

Département de rattachement :

Identifiant SCRIB :

Nombre de sites de la bibliothèque départementale :

Nom et prénom de la personne remplissant le questionnaire :

Fonction :

Adresse mail :

Confirmation de l'adresse mail :

Réseau :

Nombre de bibliothèques desservies par la bibliothèque départementale (par type) :

- B1 :
- B2 :
- B3 :
- B4 :

Nombre de bibliothèques informatisées au sein du réseau :

Quelles sont les principales missions assurées par la bibliothèque départementale auprès de son réseau ? (choix multiple)

- Desserte documentaire (prêt de documents, bibliobus)
- Conseils pour la construction ou l'aménagement de bibliothèques
- Conseils pour l'informatisation et la création de services numériques
- Subvention pour la construction ou l'aménagement de bibliothèques
- Subvention pour l'informatisation et la création de services numériques
- Action culturelle
- Médiation et inclusion numérique
- Formation
- Autre

B. Pratiques de catalogage et modes d'organisation

Comment la bibliothèque catalogue-t-elle ? (choix multiple)

- En propre
- Par dérivation

La question vise à identifier si la bibliothèque catalogue en créant intégralement ses notices bibliographiques ou si elle récupère tout ou partie des notices à partir d'une source extérieure (Electre, BnF, etc).

- *Si la bibliothèque crée l'ensemble de ses notices, cocher "en propre".*
- *Si la bibliothèque récupère l'ensemble de ses notices, cocher "par dérivation"*
- *Si la bibliothèque crée des notices uniquement dans le cas de l'absence des notices dans le réservoir utilisé, cocher les deux cases.*
- *Si la bibliothèque récupère des notices puis les enrichit, cocher "par dérivation"*

Il existe deux possibilités de créer des notices bibliographiques dans un catalogue local :

- *Catalogage en propre : on crée ex nihilo directement dans son application la notice bibliographique*
- *Catalogage par dérivation : on importe dans son système local la notice bibliographique du document à traiter depuis un réservoir externe (Electre, BnF, catalogues de bibliothèques nationales...). Les données ainsi récupérées peuvent éventuellement être remaniées, corrigées ou enrichies, mais le système de dérivation évite une saisie systématique de l'ensemble des données bibliographiques pour chaque document.*

Depuis quelle(s) source(s) la bibliothèque dérive-t-elle des notices ? (choix multiple)

- Catalogue BnF
- SUDOC
- Fournisseurs de métadonnées (livres, CD, DVD...), ex : Electre
- Fournisseurs de ressources documentaires (livres, CD, DVD...) délivrant également les métadonnées, ex : Decitre
- Moccam en ligne
- Autre :

Dans la chaîne de traitement du document, à quel moment intervient la dérivation ? (choix multiple)

- au moment de la commande
- au moment du catalogage
- à posteriori par écrasement périodique et automatisé des notices
- Autre :

La bibliothèque procède-t-elle à des enrichissements/modifications sur les notices dérivées ?

- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Systématiquement

La question porte sur le nombre de notices nouvelles dans le catalogue, qu'elles aient été créées directement par la bibliothèque ou récupérées d'une source extérieure. Le nombre de notices modifiées dans l'année est hors champs.

L'unité de compte attendu est en nombre de notices, non de titres ou de volumes.

Combien de notices ont été créées dans le catalogue de la bibliothèque départementale en 2018 ? (champ nombre)

A combien estimez-vous le pourcentage de notices dérivées sur l'ensemble des notices ?

- Moins de 10 %
- de 10 à 30 %
- de 30 à 50 %
- de 50 à 70 %
- de 70 à 90 %
- plus de 90 %

Si vous ne pouvez pas extraire de votre SIGB le nombre de notices produites en 2018 à partir d'une source extérieure, n'hésitez pas à donner une estimation plus approximative.

Y a-t-il une gestion des autorités dans la base bibliographique de la bibliothèque ? (choix unique)

- oui
- non

Les notices d'autorité d'un catalogue permettent d'identifier sans ambiguïté les personnes, les collectivités, les noms géographiques, les concepts et les œuvres qu'elles décrivent. A chaque entité décrite correspond une unique notice, qui regroupe la forme retenue pour y donner accès dans le catalogue, et les variantes d'orthographe, d'appellation, les pseudonymes et synonymes qui peuvent également être employés pour désigner cette même entité.

Ces autorités sont-elles dérivées (de la BnF par exemple) ou issues d'un référentiel propre ? (choix multiple)

- Dérivées (ex : Fichier d'autorité de la BnF, Rameau, IdRef...)
- Référentiel(s) propre(s), précisez :

La bibliothèque a-t-elle comme projet d'aligner son catalogue avec celui de la BnF ? (choix unique)

- oui
- non

Lexique : Aligner son catalogue avec celui de la BnF

Réaliser l'identification et la correspondance entre les notices d'un catalogue local et celles de la BnF. Cet alignement peut permettre un nettoyage ou un enrichissement de ses données en local.

Au sein de la bibliothèque départementale, le catalogage est assuré par : (choix unique)

- une équipe dédiée
- chaque chargé.e de collections
- Autre

Combien de personnes cataloguent ? A quelle(s) catégorie(s) d'emploi appartiennent les personnes en charge du catalogage ? (tableau)

Nombre de personnes	Catégories d'emploi	ETP (non obligatoire)
	A	
	B	
	C	
	non-titulaire	
	bénévole	

Le tableau ci-dessus doit être exprimé en nombre de personnes qui interviennent dans le processus de catalogage et en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Si vous ne connaissez pas le nombre d'ETPT, ce champ reste facultatif. Si aucun agent de la catégorie concernée ne catalogue, merci de bien vouloir sélectionner « 0 » (laisser « ... » empêche de passer à la page suivante).

Quel est le SIGB utilisé par la bibliothèque ? Merci d'indiquer le SIGB et sa version. (champ texte)

Indiquer en texte libre le nom du logiciel de la bibliothèque utilisé pour cataloguer les documents de la bibliothèque. L'indication de la version de ce logiciel est souhaitable mais reste facultative.

Si l'outil de catalogage et le catalogue public reposent sur des logiciels différents, le préciser dans la réponse.

B0801. Quel(s) est(sont) le(s) format(s) de catalogage des notices du catalogue ? (choix multiple)

- Unimarc
- InterMarc
- DublinCore
- EAD
- Autre :

Le format le plus couramment utilisé par les bibliothèques de lecture publique pour le catalogage reste le format Unimarc. Quelques établissements ont cependant choisi d'utiliser le format InterMarc, propre à la BnF, ou le format Marc21, développé par la Bibliothèque du Congrès (choisir dans ce cas "Autre" en précisant en texte libre). EAD (Encoded archival description) est principalement utilisé dans les bibliothèques pour décrire les manuscrits : si la bibliothèque utilise par exemple Unimarc pour ses documents imprimés et audiovisuels et EAD pour ses manuscrits, cocher les deux formats.

DublinCore est enfin un format simplifié de catalogage, principalement utilisé dans les bibliothèques pour assurer l'interopérabilité des bibliothèques numériques. Si dans votre bibliothèque, DublinCore est effectivement utilisé dans ce cas, mais que les documents sont initialement catalogués dans un format comme Unimarc, ne cocher qu'Unimarc.

Pour plus d'informations sur les formats :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/formats_catalogage.html

Lexique : Format des notices du catalogue

Format informatique de gestion des données bibliographiques, standard définissant les règles de codage informatique des notices d'un catalogue. Il existe une grande diversité de modèles nationaux (InterMarc) et internationaux (Unimarc, EAD, Dublin Core...)

De quand date l'informatisation de la bibliothèque ou sa dernière réinformatisation ? (choix unique)

- Moins d'un an
- Entre 1 et 5 ans
- Plus de 5 ans
- Plus de 10 ans

Indiquer de quand date la dernière informatisation de la bibliothèque. Les simples changements de version ne doivent pas être pris en compte ici.

Le SIGB de la bibliothèque intègre-t-il la Transition bibliographique ? (choix multiple)

- non
- oui, au niveau de l'outil de catalogage
- oui, au niveau du catalogue public
- je ne sais pas

L'intégration de la Transition bibliographique peut se comprendre à plusieurs niveaux :

Le catalogue public (OPAC) peut ainsi présenter un regroupement des notices s'appuyant sur la notion d'œuvres. A titre d'exemple, on peut consulter : data.bnf.fr ou le catalogue de la Fédération Wallonie-Bruxelles. => Cocher dans ce cas "oui, au niveau du catalogue public"

La prise en compte des consignes de la Transition bibliographique dans le cadre des notices dérivées de la BnF : travaux d'alignement avec les notices de la BnF via Bibliostratus, intégration et suivi des nouveaux champs de la transition bibliographique comme les zones Unimarc 181/182... Ces différentes consignes sont expliquées à l'adresse : <https://www.transition->

bibliographique.fr/systemes-et-donnees/frbr-veille-experimentations/ . => Cocher dans ce cas : "oui, au niveau de l'outil de catalogage"

Comment la bibliothèque évalue-t-elle le niveau d'information et de dialogue avec son prestataire de SIGB sur la question de la Transition bibliographique ? (choix unique)

- insatisfaisant
- moyennement satisfaisant
- satisfaisant
- très satisfaisant
- aucun dialogue autour de la Transition bibliographique

La bibliothèque participe-t-elle à un groupe utilisateurs autour de son SIGB ? (choix unique)

- oui
- non

La bibliothèque propose-t-elle un catalogue collectif à l'échelle du réseau ?

- Oui
- Non

Combien de bibliothèques du réseau participent au catalogue collectif départemental ? (champ nombre)

Sur quel modèle repose le catalogue collectif ? (choix unique)

- Un SIGB commun à l'ensemble des bibliothèques informatisées du réseau.
- Un SIGB commun pour une partie du réseau, couplé d'une interrogation d'autres SIGB par le catalogue collectif (en temps réel ou par imports réguliers).
- Un catalogue collectif qui interroge d'autres SIGB (en temps réel ou par imports réguliers).

Combien de bibliothèques du réseau utilisent le module catalogage du SIGB de la bibliothèque départementale ? (champ nombre)

Des procédures de catalogage harmonisées sont-elles mises en place dans le cadre de ce catalogue collectif ?

- Oui
- Non

La bibliothèque départementale propose-t-elle une base de données bibliographiques (*hub*) à son réseau ?

- Oui
- Non

C. Transition bibliographique

La Transition bibliographique, pour vous c'est : (choix multiple)

- un moyen pour les bibliothèques d'être plus visibles sur le web
- une question qui ne concerne pas vraiment mon réseau
- un chantier incontournable à engager dans les prochaines années
- un moyen pour la bibliothèque départementale de se positionner comme experte et/ou centre de ressource sur la donnée sur le territoire
- un chantier obligatoire en raison de la dérivation de produits de la BnF
- un problème qui ne concerne que la BnF
- je ne sais pas...
- Autre

La question a essentiellement pour but de mesurer la réception des avancées du programme Transition bibliographique dans les bibliothèques de lecture publique.

Pour plus d'information sur la Transition bibliographique : <https://www.transition-bibliographique.fr/>.

Lexique : Transition bibliographique

La Transition bibliographique désigne d'une part le processus initié conjointement en 2014 par l'ABES et la BnF de traduction et d'adaptation progressives du code de catalogage anglo-saxon RDA paru en 2010 afin d'aboutir à une variante française, RDA-FR, plus adaptée aux spécificités nationales et plus conforme aux principes du modèle international FRBR (Fonctionnalité requises des notices bibliographiques), désormais IFLA-LRM.

La Transition bibliographique désigne d'autre part le cadre institutionnel (instances de pilotage, groupes de travail nationaux, outils de communication et de formation) créé pour piloter et mettre en œuvre cet objectif de FRBRisation/LRMisation des catalogues français, afin de mieux répondre aux critères d'interopérabilité des données qui assurent la visibilité des données françaises sur le Web sémantique.

La documentation professionnelle et le site de la Transition bibliographique sont-ils connus de la bibliothèque départementale ? (choix unique)

- oui, totalement
- oui, partiellement
- non, pas du tout
- non, pas vraiment

Par bibliothèque, on entend la personne qui répond à l'enquête mais, au-delà, l'ensemble des personnes de la bibliothèque et notamment celles impliquées dans les fonctions de catalogage.

Formation pour les personnels de la BD

Des agents de la bibliothèque départementale ont-ils participé à une ou plusieurs journées d'étude sur la Transition et/ou suivi une formation portant sur la Transition bibliographique ? (choix multiple)

- oui, participation à une ou plusieurs journées d'étude sur la Transition
- oui, suivi d'une formation portant sur la Transition bibliographique\$
- non

A titre d'exemple, sont organisées régulièrement des journées dites "Systèmes et données" à la BnF, des journées dites "Les catalogues au défi du web" montées par le CNFPT. L'AFNOR a consacré sa journée annuelle de 2018 à ce sujet. Les structures de formation en région peuvent également organiser des journées d'étude, à l'exemple de l'ABF/CRFCB en Auvergne ou de l'ABF/CNFPT en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018.

Dans quel cadre s'est déroulée cette formation ? (choix multiple)

- formation interne
- formation externe

Merci de préciser la structure de formation : (choix multiple)

- Enssib
- CRFCB (Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, ex : Médiadix, Médiakitaine, Médiat)
- CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- Structure régionale pour le livre
- Association professionnelle (ex : ABF)
- Autre :

L'offre de formation en matière de Transition bibliographique est-elle connue de la bibliothèque départementale ? (choix unique)

- oui, totalement
- oui, partiellement
- non, pas du tout
- non, pas vraiment

La Transition bibliographique a-t-elle été prise en compte dans le plan de formation interne ? (choix unique)

- non
- oui, pour l'ensemble du personnel
- oui, pour les catalogueurs
- oui, pour les cadres

L'offre de formation en matière de Transition bibliographique accessible à la bibliothèque départementale est-elle jugée suffisante ? (choix unique)

- oui, totalement
- oui, partiellement
- non, pas du tout
- non, pas vraiment

Pour information, l'offre de formation est portée par les structures régionales de formation en s'appuyant sur des supports et un réseau national de formateur animé par le groupe Formation de la Transition bibliographique

Formation proposée par la bibliothèque départementale :

La bibliothèque propose-t-elle des formations à la Transition bibliographique auprès de son réseau ? (choix unique)

- Oui
- Non

Cette formation est assurée : (choix multiple)

- A la bibliothèque départementale, par le personnel de la bibliothèque
- A la bibliothèque départementale, par des intervenants extérieurs, précisez :
- Dans les bibliothèques du réseau, par le personnel de la bibliothèque
- Dans les bibliothèques du réseau, par des intervenants extérieurs, précisez :

Quel type de formation la bibliothèque départementale propose-t-elle sur la Transition bibliographique ? (choix multiple)

- Seulement informative
- Informative et cas pratiques (ex : exercices de saisie)
- Cas pratiques
- Technique (ex : gestion de catalogue)
- Autre

Quelle formation souhaitée ?

Quelles modalités de formation privilégieriez-vous pour une formation en externe? (choix multiple)

- Formation en présentiel
- Formation en intra (au sein de la bibliothèque)
- Formation à distance
- Formation hybride(en présentiel et à distance)
- Sans avis

Quel type de formation en externe aimeriez-vous suivre ? (choix multiple)

- Seulement informative
- Informative et cas pratiques (ex : exercices de saisie)
- Cas pratiques
- Technique (ex : gestion de catalogue)
- Sans avis

Commentaires (champ texte)

Auvergne-Rhône-Alpes

- *Ain (01)*

Médiathèque d'Oyonnax (Oyonnax)

- *Allier (03)*

Médiathèque départementale de l'Allier (BD)
Bibliothèque municipale de Moulins (Moulins)

- *Ardèche (07)*
- *Cantal (15)*

Médiathèque départementale du Cantal (BD)

- *Drôme (26)*

Médiathèques Valence Romans Agglo (Valence)
Médiathèque Montélimar-Agglomération (Montélimar)

- *Isère (38)*

Médiathèque municipale Paul Eluard (Fontaine)
Bibliothèque municipale de Grenoble (Grenoble)
Médiathèque CAPI Bourgoin-Jallieu (Villefontaine)
Bibliothèques en Pays voironnais (Voiron)

- *Loire (42)*

Direction départementale du livre et du multimédia (BD)
Médiathèque Municipale de Saint-Etienne - Réseau Brise ville (Saint-Etienne)

- *Haute-Loire (43)*

Bibliothèque départementale de la Haute-Loire (BD)

- *Puy-de-Dôme (63)*

Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme (BD)
Réseau lecture publique de Clermont Auvergne Métropole (Clermont-Ferrand)

- *Rhône (69)*

Direction de la Culture et du Réseau des médiathèques de Bron (Bron)
Bibliothèque municipale de Caluire-et-Cuire (Caluire-et-Cuire)
Bibliothèque municipale de Lyon (Lyon)
Médiathèque François Mitterrand (Meyzieu)
Médiathèque de Rillieux-la-Pape (Rillieux-la-Pape)
Médiathèque François Mitterrand (Saint-Priest)
Bibliothèque municipale Senghor – (Sainte-Foy-lès-Lyon)
Médiathèque municipale Pierre Mendès-France (Villefranche-sur-Saône)

Réseau de lecture publique de Villeurbanne (Villeurbanne)

- *Savoie (73)*

Savoie biblio (BD)

Bibliothèque municipale Lamartine (Aix-les-Bains)

Bibliothèque municipale de Chambéry (Chambéry)

- *Haute-Savoie (74)*

Médiathèques d'Annecy (Annecy)

Intermède (Annemasse)

Bourgogne-Franche-Comté

- *Côte-d'Or (21)*

Médiathèque de Côte-d'Or (BD)

Bibliothèque municipale de Dijon (Dijon)

- *Doubs (25)*

Médiathèque de Montbéliard (Montbéliard)

- *Jura (39)*

Médiathèque départementale du Jura (BD)

- *Nièvre (58)*

Médiathèque Jean Jaurès (Nevers)

- *Haute-Saône (70)*

Médiathèque départementale de la Haute-Saône (BD)

- *Saône-et-Loire (71)*

Bibliothèque de Saône-et-Loire (BD)

Bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône

Médiathèque du Creusot (Le Creusot)

- *Yonne (89)*

Bibliothèque départementale de l'Yonne (BD)

- *Territoire de Belfort (90)*

Médiathèque départementale du Territoire de Belfort (BD)

Bretagne

- *Côtes-d'Armor (22)*

- *Finistère (29)*

Réseau des médiathèques de Brest (Brest)

Médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale (Quimper)

- *Ille-et-Vilaine (35)*

Réseau des médiathèques de Fougères Agglomération (Fougères)
Bibliothèque de Rennes Métropole (Rennes)

- *Morbihan (56)*

Médiathèque Elsa Triolet (Lanester)
Réseau des médiathèques de Lorient (Lorient)
Médiathèques de Vannes (Vannes)

Centre-Val de Loire

- *Cher (18)*

Médiathèque départementale – Réseau des bibliothèques du Cher (BD)

- *Eure-et-Loir (28)*

Bibliothèques de Chartres (Chartres)
Médiathèque de l'Odysée (Dreux)

- *Indre (36)*

Bibliothèque départementale de l'Indre (BD)

- *Indre-et-Loire (37)*

Bibliothèque départementale de la Touraine (BD)
Médiathèque municipale de Joué-lès-Tours (Joué-lès-Tours)

- *Loir-et-Cher (41)*

Bibliothèque départementale du Loir-et-Cher (BD)
Bibliothèques d'Agglopolys (Blois)
Médiathèques des Territoires Vendômois (Vendôme)

- *Loiret (45)*

Bibliothèques municipales de Fleury-les-Aubrais (Fleury-les-Aubrais)
Bibliothèque d'Olivet (Olivet)
Médiathèque de Saint-Jean-de-Braye (Saint-Jean-de-Braye)

Grand Est

- *Ardennes (08)*

Bibliothèque départementale des Ardennes (BD)
Médiathèques Communautaires Ardenne-Métropole (Charleville-Mézières)

- *Aube (10)*

Médiathèque départementale de l'Aube (BD)

Médiathèque Troyes Champagne métropole (Troyes)

- *Marne (51)*

BMVR Châlons-en-Champagne (Châlons-en-Champagne)
Bibliothèque municipale de Reims (Reims)

- *Haute-Marne (52)*

Bibliothèque départementale de la Haute-Marne (BD)
Les silos (Chaumont)

- *Meurthe-et-Moselle (54)*

Bibliothèque départementale de Meurthe-et-Moselle (BD)
Médiathèque intercommunale "Les Forges" (Jœuf)

- *Meuse (55)*

Bibliothèque départementale de la Meuse (BD)

- *Moselle (57)*

Bibliothèque départementale de la Moselle (BD)
Bibliothèques-Médiathèques de Metz (Metz)
Bibliothèque municipale de Montigny-lès-Metz (Montigny-lès-Metz)
Médiathèque Communautaire de Sarreguemines (Sarreguemines)
Médiathèque Puzzle (Thionville)

- *Bas-Rhin (67)*

Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BD)
Réseau de Lecture publique de la Région de Brumath (Brumath)
Médiathèque de la Vieille Ile (Haguenau)
Médiathèques de l'Eurométropole de Strasbourg (Strasbourg)

- *Haut-Rhin (68)*

Médiathèque départementale du Haut-Rhin (BD)
Bibliothèques-Médiathèque de Mulhouse (Mulhouse)

- *Vosges (88)*

Médiathèque départementale des Vosges (BD)
Bibliothèque multimédia intercommunale d'Epinal (Epinal)

Hauts-de-France

- *Aisne (02)*

Bibliothèque municipale de Laon (Laon)

○ *Nord (59)*

Médiathèque de La Madeleine (La Madeleine)
Médiathèque Jacques Prévert (Denain)
Bibliothèques de Dunkerque (Dunkerque)
Médiathèque Nelson Mandela - Réseau Les Balises (Grande-Synthe)
Centre Culturel Albert Desmedt (Halluin)
Bibliothèque municipale de Hazebrouck (Hazebrouck)
Bibliothèques associées de la ville de Lille (Lille)
Médiathèque La Corderie (Marcq-en-Barœul)
Médiathèque Municipale de Maubeuge (Maubeuge)
Réseau des idées (Tourcoing)
Médiathèque municipale de Villeneuve d'Ascq (Villeneuve d'Ascq)
Bibliothèque municipale de Wattrelos (Wattrelos)

○ *Oise (60)*

Médiathèque départementale de l'Oise (BD)
Réseau des médiathèques du Beauvaisis (Beauvais)
Bibliothèques de la Ville de Compiègne (Compiègne)
Médiathèque Antoine Chanut (Creil)

○ *Pas-de-Calais (62)*

Réseau des médiathèques d'Arras (Arras)
Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (Saint-Omer)

○ *Somme (80)*

Bibliothèque départementale de la Somme (BD)

Ile-de-France

○ *Paris (75)*

Réseau des bibliothèques municipales de prêt et patrimoniales de la ville de Paris (Paris)

○ *Seine-et-Marne (77)*

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne (BD)

○ *Yvelines (78)*

Bibliothèque Multimédia Paul Eluard – (Achères)
Bibliothèque Municipale de La Celle - St Cloud (La Celle - St Cloud)
Bibliothèque Guillaume Apollinaire (Chatou)
Médiathèques Georges-Duhamel, Louis-Aragon, réseau GPSEO (Mantes-la-Jolie)
Médiathèque des Mureaux (Les Mureaux)
Médiathèques de Saint-Germain-en-Laye (Saint-Germain-en-Laye)
Réseau des Bibliothèques de la Ville de Versailles (Versailles)

○ *Essonne (91)*

Cœur d'Essonne Agglomération (Sainte-Geneviève-des-Bois)

Médiathèque du Carré d'art (Brunoy)
Réseau des médiathèques de Corbeil-Essonnes (Corbeil-Essonnes)
Médiathèques de Massy (Massy)

○ *Hauts-de-Seine (92)*

Bibliothèques municipales de Boulogne-Billancourt (Boulogne-Billancourt)
Médiathèque de Clichy (Clichy)
Réseau des médiathèques de Colombes (Colombes)
Réseau des bibliothèques de Courbevoie (Courbevoie)
Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux (Issy-les-Moulineaux)
Médiathèque Pablo Neruda (Malakoff)
Médiathèque de Meudon (Meudon)
Médiathèque de Montrouge (Montrouge)
Réseau des médiathèques de Nanterre (Nanterre)
Médiathèque municipale de Neuilly-sur-Seine (Neuilly-sur-Seine)
Médiathèque de Saint-Cloud (Saint-Cloud)
Médiathèques de Suresnes (Suresnes)

○ *Seine-Saint-Denis (93)*

Médiathèque de Bagnolet (Bagnolet)
Médiathèques du Blanc-Mesnil (Blanc-Mesnil)
Bibliothèque Elsa Triolet (Bobigny)
Réseau des médiathèques de Drancy-Dugny-Le Bourget (Drancy)
Médiathèque Georges Pérec (Gagny)
Médiathèque Georges Wolinski (Noisy-le-Grand)
Médiathèque Roger Gouhier (Noisy-le-Sec)
Bibliothèque Municipale des Pavillons-sous-Bois (Les-Pavillons-sous-Bois)
Réseau des bibliothèques de Sevran (Sevran)
Médiathèque Robert Calméjane (Villemomble)

○ *Val-de-Marne (94)*

Grand Paris Sud Est Avenir (Créteil)
Bibliothèques de Cachan (Cachan)
Réseau des médiathèques de Champigny-sur-Marne (Champigny-sur-Marne)
Médiathèque Louis Aragon (Fontenay-sous-Bois)
Bibliothèque Gabriel Bourdin (Fresnes)
Médiathèques Ivry-sur-Seine (Ivry-sur-Seine)
Médiathèque André Malraux (Maisons-Alfort)
Bibliothèque Cavanna (Nogent-sur-Marne)
Médiathèque du Perreux-sur-Marne (Le-Perreux-sur-Marne)
Médiathèque Jacques Duhamel / réseau Grand Paris Sud Est Avenir (Le Plessis-Tréville)
Médiathèque Ludothèque de Sucy-en-Brie (Sucy-en-Brie)
Médiathèque municipale de Thiais (Thiais)
Médiathèque Elsa Triolet (Villejuif)
Bibliothèque municipale Anatole France (Villeneuve-le-Roi)
Médiathèques de Villeneuve-Saint-Georges (Villeneuve-Saint-Georges)
Médiathèque Jean Moulin (Villiers-sur-Marne)

○ *Val-d'Oise (95)*

Bibliothèque départementale du Val-d'Oise (BD)
Réseau de lecture publique de Val Parisis (Beauchamp)
Réseau Plaine Vallée (Deuil-la-Barre)
Médiathèque municipale François Mauriac (Goussainville)
Bibliothèque municipale d'Herblay (Herblay)
Médiathèque Stendhal (Saint-Ouen-l'Aumône)
Médiathèque Les Temps Modernes (Taverny)

Normandie

- *Calvados (14)*

Bibliothèque du Calvados (BD)

- *Eure (27)*

Médiathèque Hector Malot (Bourg-Achard)

- *Manche (50)*

Bibliothèque départementale de la Manche (BD)
Médiathèque d'Avranches (Avranches)
Quasar (Cherbourg-en-Cotentin)

- *Orne (61)*

Médiathèque départementale de l'Orne (BD)
Réseau des médiathèques de la Communauté Urbaine d'Alençon (Alençon)
Médiathèques de Flers Agglo (Flers)

- *Seine-Maritime (76)*

Médiathèques Caux vallée de Seine (Lillebonne)
Médiathèque François Mitterrand (Le Grand-Quevilly)
Rouen nouvelles bibliothèques (Rouen)
Bibliothèques et Ludothèques Municipales de Saint-Etienne-du-Rouvray (Saint-Etienne-du-Rouvray)

Nouvelle-Aquitaine

- *Charente (16)*
- *Charente-Maritime (17)*

Médiathèque Michel-Crépeau (La Rochelle)

- *Corrèze (19)*
- *Creuse (23)*

Bibliothèque départementale de la Creuse (BD)

- *Dordogne (24)*

Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BD)

Médiathèque Pierre Fanlac (Périgueux)

- *Gironde (33)*

Bibliothèque départementale de la Gironde (BD)
Bibliothèque de Bègles (Bègles)
Bibliothèque municipale de Bordeaux (Bordeaux)
Médiathèque Jacques Rivière (Cenon)
Médiathèque Jean Degoul (Eysines)
Médiathèque Condorcet (Libourne)
Médiathèque de Mérignac (Mérignac)
Les Médiathèques (Saint-Médard-en-Jalles)
Médiathèque d'Ornon (Villenave-d'Ornon)

- *Landes (40)*
- *Lot-et-Garonne (47)*

Médiathèque départementale de Lot-et-Garonne (BD)
Bibliothèque Paul Guth (Villeneuve-sur-Lot)

- *Pyrénées-Atlantiques (64)*

Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques (BD)
Médiathèque de Bayonne (Bayonne)
Médiathèque de Biarritz (Biarritz)
Réseau Pôle lecture (Mourenx)
Développement de La Lecture Publique-Réseau des médiathèques (Pau)

- *Deux-Sèvres (79)*

Médiathèque départementale des Deux-Sèvres (BD)

- *Vienne (86)*

Bibliothèque départementale de la Vienne (BD)
Médiathèque François-Mitterrand (Poitiers)

- *Haute-Vienne (87)*

Bibliothèque départementale de prêt de la Haute-Vienne (BD)
Bibliothèque Francophone Multimédia (Limoges)

Occitanie

- *Ariège (09)*

Bibliothèque départementale de l'Ariège (BD)

- *Aude (11)*

Médiathèque départementale de l'Aude (BD)
Médiathèques de Carcassonne Agglo (Carcassonne)

- *Aveyron (12)*

Médiathèque départementale de l'Aveyron (BD)
Médiathèque municipale de Rodez (Rodez)

- *Gard (30)*

Réseau Ex-Pays Grand'Combien (La Grand-Combe)

- *Haute-Garonne (31)*

Pavillon Blanc Henri Molina (Colomiers)

- *Gers (32)*

Médiathèque départementale du Gers (BD)

- *Hérault (34)*

Médiathèque départementale de l'Hérault (BD)
Maison des Savoirs (Agde)
Médiathèque André Malraux (Béziers)

- *Lot (46)*

Bibliothèque départementale du Lot (BD)

- *Lozère (48)*

Médiathèque départementale de Lozère (BD)

- *Hautes-Pyrénées (65)*

Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées (BD)
Médiathèque de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Tarbes)

- *Pyrénées-Orientales (66)*
- *Tarn (81)*

Médiathèque départementale du Tarn (BD)
Réseau des médiathèques de Castres-Mazamet (Castres-Mazamet)

- *Tarn-et-Garonne (82)*

Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne (BD)

Pays de la Loire

- *Loire-Atlantique (44)*

Bibliothèque départementale de la Loire-Atlantique (BD)
Médiathèque Victor Jara (Couëron)
Réseau des bibliothèques municipales d'Orvault (Orvault)
Médiathèque Diderot (Rezé)
La bibliothèque (Saint-Herblain)

Médiathèque de Saint-Nazaire (Saint-Nazaire)
Médiathèque Yves Laurent (Saint-Sébastien-sur-Loire)
Libre Cour (Vertou)

- *Maine-et-Loire (49)*

Médiathèque Elie Chamard (Cholet)
Bibliothèque municipale classée d'Angers (Angers)
Réseau de Beaupréau-en-Mauges (Beaupréau-en-Mauges)

- *Mayenne (53)*

Bibliothèque départementale de la Mayenne (BD)
Bibliothèques municipales de Laval (Laval)

- *Sarthe (72)*
- *Vendée (85)*

Direction des bibliothèques de Vendée (BD)
Médiathèque Diderot (Challans)

Provence-Alpes-Côte d'Azur

- *Alpes-de-Haute-Provence (04)*
- *Hautes-Alpes (05)*

Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes (BD)
Médiathèque de Gap (Gap)

- *Alpes-Maritimes (06)*

Médiathèque départementale des Alpes-Maritimes (BD)
Ludothèque Municipale de Cagnes-sur-Mer (Cagnes-sur-Mer)
Médiathèque de Cannes (Cannes)
Médiathèques du Cannet (Le Cannet)
Bibliothèque & médiathèques de Grasse (Grasse)
Médiathèque de Mandelieu-la-Napoule (Mandelieu-la-Napoule)
L'Odyssée (Menton)
BMVR de Nice (Nice)

- *Bouches-du-Rhône (13)*

Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône (BD)
Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence)
Médiathèque Marcel Pagnol (Aubagne)
Médiathèque Nelson Mandela (Gardanne)
Médiathèque Istres-Ouest-Provence (Istres)
Médiathèque Albert Camus (Les Pennes-Mirabeau)

- *Var (83)*

Médiathèque départementale du Var (BD)
Médiathèque Albert Camus (La Valette-du-Var)
Réseau Val d'Issole (Roc Baron)

- *Vaucluse (84)*

Service Livre et Lecture du Vaucluse (BD)

Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (Cavaillon)

Régions ultramarines

- *Guadeloupe (971)*

Bibliothèque multimédia Talis Osange Gane (Sainte-Anne)

- *Martinique (972)*

Bibliothèque Schoelcher (Fort-de-France)

Médiathèque du Lamentin (Le Lamentin)

Bibliothèque municipale du Robert (Le Robert)

- *Guyane (973)*

Médiathèque Municipale Jules Eglantin (Matoury)

Bibliothèque municipale Icek Baron (Saint-Laurent-du-Maroni)

- *La Réunion (974)*

Bibliothèque départementale de la Réunion (BD)

Médiathèque Heva (La Possession)

Bibliothèque de la Rivière (Saint-Louis)

Médiathèque de Sainte-Marie (Sainte-Marie)

- *Mayotte (975)*